

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA NIEVRE

PROCES-VERBAL ASSEMBLEE GENERALE 2026

Madame la Préfète,
Messieurs les Présidents, Messieurs les Directeurs,
Mesdames, Messieurs les élus,
Mesdames, Messieurs, chers amis chasseurs,
Bonjour à toutes et à tous et bienvenue !

J'ai l'honneur et le plaisir en ce 18 avril 2026 de vous accueillir, chers adhérents de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Nièvre, et d'ouvrir avec vous l'Assemblée Générale ordinaire 2026. Nous voici de retour au Parc des Expos, renommé l'AGORA. Je remercie l'Agglomération de Nevers, même si les démarches n'ont pas été simples, et surtout Monsieur Pascal DESSAUNY, vice-Président de l'Agglomération, ici présent, pour son accompagnement sur ce sujet. Ce magnifique espace nous redonne de nouvelles possibilités de présentation, et en particulier de retrouver une tribune garnie de partenaires et d'élus. Je tiens aussi à remercier le personnel de la fédération et son directeur pour la mise en place et l'organisation de cette assemblée générale.

Permettez-moi, mes chers amis, de saluer en votre nom nos invités et de les remercier de leur présence :

Madame DECOTTIGNIES Fabienne, Préfète de la Nièvre,

Monsieur KOMPF Laurent, Directeur Départemental des Territoires, accompagné de Monsieur JOUGUELET Cyrille, responsable du bureau forêt / chasse / biodiversité à la DDT

Monsieur GUIBERT Julien, Député de la Nièvre,

Monsieur BAZIN Fabien, Président du Conseil départemental de la Nièvre, accompagné de Monsieur Thierry GUYOT, Conseiller Départemental,

Monsieur BARBIER Daniel, Président de l'Amicale des maires de la Nièvre,

Monsieur SUET Michel, adjoint à la mairie de Nevers, représentant Monsieur Denis THURIOT

Le lieutenant-colonel VIDAL, et le chef d'escadron BELLES-LIMEUL, de la Gendarmerie Nationale, représentant le Colonel SERRIER

Monsieur FOREST Cyrille, Président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre,

Monsieur DE MONTIGNY Alban, Président d'UNISYLA 58

Madame LOMBART Marie-Astrid, Directrice de la FRC bourgogne Franche-Comté, représentant le Président Pascal SECLA

Monsieur BROCHET Alain, Président du Comité de Randonnée Pédestre,

Monsieur EVEZARD Frédéric, Administrateur FDC du Cher, représentant Monsieur COTTINEAU Jean-Claude, Président de la FDC du Cher,

Mesdames, Messieurs les administrateurs de la Fédération,

Messieurs les Présidents des associations de chasse spécialisées et des GIC,

Madame et Messieurs les louvetiers,

Messieurs les estimateurs,

Mesdames et Messieurs les collaborateurs de la Fédération, les bénévoles et nos amis les sonneurs.

Excusés

Nous ont demandé de bien vouloir les excuser :

Madame SOLLOGOUB Nadia, Sénatrice de la Nièvre,

Monsieur JOLY Patrice, Sénateur de la Nièvre,

Monsieur DURAIN Jérôme, Président du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté,

Madame LEHAITRE Anne, Procureur de la République,

Le colonel SERRIER, commandant le groupement de gendarmerie départementale de la Nièvre, représenté par Monsieur VIDAL, lieutenant-colonel et Monsieur BELLES-LIMEUL, chef d'escadron.

Monsieur PEYCRU Olivier, Directeur Départemental des services d'incendie et de secours de la Nièvre,

Monsieur MATHIEU Sylvain, Président du Parc Naturel régional du Morvan,

Madame PUCELLE Virginie, Directrice régionale de l'OFB, représentée par Renaud WAUQUIEZ, responsable adjoint du service départemental de l'OFB,

Monsieur CARDINAL Olivier, Directeur de la DDPN 58,

Madame PHILIPPE Emilie, Présidente du CNPF Bourgogne Franche-Comté et
Madame DOUCET- MOLINET Betty, Responsable de l'antenne Nièvre du CNPF Bourgogne Franche-Comté,

Monsieur PRIOUX Pierre-François, Président de la société de vénerie,

Monsieur HEINTZ Christian, président de la fédération de pêche, représenté par Monsieur Alain FREMION administrateur,

Monsieur LEGER, Président du GDS 58, représenté par Monsieur MORIZOT, Directeur du GDS 58,

L'année qui vient de s'écouler a vu nombreux de nos proches et de nos amis nous quitter, en particulier deux personnalités de la chasse nivernaise : Monsieur Philippe DE ROUALLE, maître d'équipage du Piqu'avant Nivernais et Monsieur Lucien MICHEL, qui a été vice-Président de la Fédération des Chasseurs pendant de nombreuses années. Je vous demande de bien vouloir vous lever pour un moment de recueillement.

Je vous remercie.

Nous tâcherons de clore nos travaux pour midi. Pour vous aider à suivre les exposés financiers, un document a été mis à votre disposition à l'entrée de la salle présentant le tableau de l'exercice comptable passé, celui

de la période en cours et le budget 2026-2027. Les échanges dans la salle seront les bienvenus après chaque intervention, dans la limite, bien sûr du temps disponible.

Des micros sont à votre disposition. En prenant la parole, merci de vous présenter.

Il reste à désigner le Bureau de cette assemblée. Je vous propose à cet effet les deux secrétaires du Bureau du Conseil d'administration, Robert LEMOINE et Cédric VINCENT. D'un point de vue logistique, la formule du repas ce midi est la même que les années précédentes, à savoir un buffet froid gratuit, mais uniquement pour les adhérents de la FDC qui se sont inscrits auprès de la fédération. Pensez à retirer votre badge pour accéder au buffet auprès des secrétaires de la FDC avant 10 heures !

Adoption PV 2025

Le procès-verbal de l'AG 2025 a été mis en ligne sur le site Internet de la FDC et est affiché dans le hall. Aucune remarque n'a été apportée. Je vous propose de passer à son adoption.

Qui est contre ? Personne Qui s'abstient ? Personne.

Le PV de l'AG 2025 est adopté à l'unanimité.

Avant de dérouler l'ensemble des éléments statutaires de cette assemblée, je tenais, pour celles et ceux qui ne le sauraient pas, vous informer de la démission de Guy ROBLIN de la vice-présidence de la FDC, pour de multiples raisons, après 13 ans au Conseil d'Administration et un long bénévolat, pour de multiples raisons. Une page se tourne à la Fédération. Je remercie Guy pour toutes ces années passées au service de la chasse nivernaise. Le Conseil d'Administration a nommé le 10 avril dernier Monsieur Hugues DARDANT, comme nouveau premier vice-président et Président délégué de la Fédération. Tous mes vœux de réussite Hugues dans tes nouvelles fonctions de représentation de la chasse nivernaise !

Rapport financier : Michel RAPIAT

La campagne 2023/2024 se solde sur un excédent global de 340 938 €, dans lequel il faut identifier trois résultats différents correspondant aux trois sections analytiques.

La campagne 2024/2025 a vu la mise en place de nouvelles règles comptables liées à l'écocontribution que nous avons dû bien évidemment mettre en place. Dès lors qu'un dossier éco-contribué est collaboratif entre plusieurs FDC et porté par la FRC, la FDC devient prestataire de service de la FRC (et non porteur de projet). A ce titre aucune écriture n'intervient dans la section ECO-CONTRIBUTION. Pour la FDC 58, tous les dossiers sont multi-départementaux, sans portage de projet individuel. Ces nouvelles dispositions produisent plusieurs effets pour notre fédération. Cela induit une section analytique ECO-CONTRIBUTION à 0, cela provoque un manque de transparence dans la lecture des comptes car vous le verrez plus tard, les opérations liées à l'écocontribution s'élèvent à plus de 140 k€ sur la campagne 2024/2025 et cela gonfle artificiellement la section GENERAL. En somme, des modifications réglementaires quelque peu dénuées de bon sens...

Les 3 sections analytiques sont :

- le service général qui représente 43 % des volumes financiers
- le service DEGATS qui représente 57% des volumes financiers
- le service ECO CONTRIBUTION qui représente avec ces nouvelles règles comptables 0 % des volumes financiers.

Commençons par la section analytique GENERAL. Les comptes de l'exercice 2024/2025 se soldent sur un excédent global de 167 330 €. Ce résultat s'explique par les nouvelles règles comptables de gestion de l'écocontribution et des produits financiers conséquents suite à des taux de placement intéressants.

Les charges sont conformes au budget, avec un ensemble de charges maîtrisées. Seuls les jeux d'écriture entre section GENERAL et section ECO-CONTRIBUTION ont un impact entre le budget et le réalisé, à noter toutefois des amortissements en diminution significative.

La section DEGATS se clôt sur un excédent de 173 608 €. Ce solde positif de la section DEGATS s'explique par la participation de l'Etat dans le cadre de son accompagnement à la maîtrise des dégâts de gibier, pour un montant de 261 449 €. Sans cette participation, il y aurait eu un déficit !

Les charges de la section DEGATS sont, vous le voyez, toutes maîtrisées, y compris les indemnités. Les indemnités de dégâts de gibier s'élèvent cette année à 1 208 596 €, un chiffre conséquent déjà connu en 2021/2022 et 2022/2023.

Une répartition précise des temps de travail de chaque salarié continue d'être établie annuellement en tenant compte de la masse salariale 2024/2025. Cela a abouti aux clefs suivantes pour l'exercice précité :

- ✓ 12.52 % (% des temps passés avec pondération salariale) des salaires et charges connexes sont affectés au Service Dégâts. Ce pourcentage était de 17.71 % en 2023/2024.
- ✓ 14.79 % (% des temps passés sans pondération salariale) des charges administratives (consommables, fournitures administratives et informatiques, assurances, timbres et téléphone), d'amortissement (matériel et mobilier informatique et administratif, siège social) sont affectés au Service Dégâts. Ce pourcentage était de 16.18 % en 2023/2024.

Venons -en à la section ECOCONTRIBUTION. A la lecture de ce tableau réglementaire, vous pourriez croire que la Fédération des Chasseurs de la Nièvre s'est désengagée de l'écocontribution, ce qui est totalement faux. Mais je le répète, l'ensemble des dossiers sur lesquels nous avons travaillé sont des dossiers multi-départementaux, sans portage directe de projet de la part de notre Fédération.

Voici un tableau plus représentatif de nos activités en matière d'écocontribution. Nous avons consommé tous les flux financiers qui étaient à notre disposition pour un montant global de 140 269 €. Les subventions et travaux d'aménagement en faveur de la faune sauvage, les mares, les indices de changement écologique sont les 3 plus gros dossiers.

Grâce à ce résultat positif solide, les réserves sur la section DEGATS se solidifient quelque peu au 30 juin 2025, avec un solde de 434 038 €. La section SERVICE GENERAL, quant à elle, dispose de réserves à hauteur de 3 299 723 €. Les comptes consolidés de la FDC 58 disposent donc de réserves globales à hauteur de 3 733 761 €.

Rapport du commissaire aux comptes : Christian PERRIN

En exécution de la mission qui nous a été confiée, par votre Conseil d'Administration en 2020 et confirmée par votre Assemblée Générale du 31 Mars 2021, j'ai effectué, comme chaque année, l'audit des comptes annuels de la FEDERATION DES CHASSEURS DE LA NIEVRE relatifs à l'exercice clos le 30/06/2025 tel qu'ils viennent de vous être présentés. Je vous rappelle que ces comptes ont été arrêtés par votre conseil d'administration comme il est de coutume et d'usage

A l'issu de mes travaux, je vous certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, parfaitement réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de votre fédération ainsi que de la situation financière et de son patrimoine en Juin 2025.

En application des dispositions du code de commerce relative à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de cet exercice. J'ai notamment apprécié les procédures concourant à l'élaboration des comptes et je me suis assuré de la pertinence des méthodes comptables utilisées par votre fédération pour l'arrêté des comptes, votre trésorier vous a indiqué les modifications opérées pour l'écocontribution.

J'ai également contrôlé l'existence de procédure de répartition analytique entre vos différents services et les pourcentages de répartition qui vous ont été présentés. J'ai contrôlé la concordance des disponibilités avec les documents émanant des établissements financiers.

Par ailleurs, je n'ai pas d'observation à vous formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations qui viennent de vous être données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels notamment les publications du chasseur en nivernais.

Tant que j'ai la parole, je vous fais lecture de mon rapport spécial sur les conventions réglementées. Je vous indique qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé, convention nouvelle à soumettre à l'approbation de votre assemblée générale.

Rapport d'activités : Robert LEMOINE

Il me revient le privilège de vous présenter le rapport d'activités de notre fédération. J'essaierai d'être le plus exhaustif possible, au regard des nombreuses missions qui nous incombent, sans être je l'espère, trop long. Je balaierai l'ensemble des sujets, hormis celui du grand gibier et des dégâts que notre directeur vous présentera plus tard.

Commençons par le nombre d'adhérents de notre Fédération. La saison 2025/2026 se termine avec 6961 adhérents à la fédération. Avec une perte de 80 validations annuelles, soit 1.2% des effectifs, l'érosion du nombre d'adhérents continue. Parmi nos adhérents, 938 chasseurs ont 75 ans ou plus, ce qui laisse objectivement penser que l'érosion n'est certainement pas terminée ; même si nous formons 200 nouveaux chasseurs chaque année et que nous espérons que, grâce à la campagne de communication nationale qui vient de s'achever, nous aurons un rebond de candidats. Lors de la dernière campagne, un chasseur sur deux a préféré Internet et la solution numérique pour valider son permis de chasser. Votre Conseil d'Administration, par souci d'économie, a donc décidé pour la campagne à venir de différencier un envoi numérique d'un envoi postal suivant la nature de la validation effectuée la saison dernière.

Si la pyramide des âges est une inquiétude, le ralentissement à l'inscription de la formation Sécurité décennale en est une autre. Depuis 2021, nous avons formé 2750 chasseurs, dont seulement 150 sur la dernière année. Plusieurs modalités vous sont offertes (venir à la FDC, suivre en distanciel, ou composer un groupe pour une délocalisation de la formation). Mais attention, il reste donc grosso modo 4000 chasseurs nivernais à former d'ici 2030. Nous ne pourrons pas former tout le monde la dernière année et si vous n'avez pas suivi cette formation, vous ne pourrez plus valider votre permis. Alors, n'attendez pas, inscrivez-vous et soyez certains que ce sera une bonne piqûre de rappel en matière de sécurité.

Nous continuons de maintenir une offre de formations le plus large possible, avec pour maître-mot la gratuité. En plus des formations obligatoires, des formations techniques sont proposées aux adhérents. Je tiens à saluer ici l'investissement des associations de chasse spécialisées qui donnent de leur temps et de leurs connaissances. Et je tiens également à remercier l'ensemble des bénévoles de la FDC qui œuvrent en particulier à la formation du permis de chasser, en accompagnement du personnel technique, et qui font du très bon travail. Merci à vous pour votre disponibilité au service de la chasse nivernaise !

Vous connaissez l'attachement de la Fédération à œuvrer, développer et soutenir les volontés des chasseurs dans le domaine du petit gibier, travail au plus combien ingrat. Nous avons souhaité au sein du Conseil d'Administration simplifier les dates de chasse du petit gibier et nous nous en sommes expliquées au sein de la CDCFS. Pour la campagne à venir, la perdrix et le faisan pourront être chassés de l'ouverture générale au 20 février 2027, date également de la fermeture de la chasse à la bécasse, charge aux territoires et aux GIC souhaitant avoir une gestion plus restrictive d'anticiper par un règlement intérieur cette date. Le lièvre pourra être chassé suivant la même périodicité que lors de la dernière saison, à savoir dès l'ouverture

L'accompagnement de la fédération restera soutenue en matière de petit gibier pour la prochaine campagne avec le maintien de l'ensemble de aides au développement du petit gibier : 2500 € pour la création de volières d'acclimatation, 800 € pour l'opération colvert, 7500 € pour l'opération « élevage des faisandeaux et perdreaux sous poule naine », le don de lapins pour la création de garennes artificielles, 12500 € pour le repeuplement d'oiseaux de souche sauvage sur les GIC Petit Gibier, sans oublier l'enveloppe budgétaire de 27 000 € d'encouragement de la régulation des prédateurs, directement liée au développement du petit gibier. Les efforts financiers de la Fédération en matière de petit gibier sont constants et s'élèveront donc à près de 55 000 €.

La politique Petit gibier verra encore cette année la reconduction de l'opération Faisandeaux de souche sauvage, soit avec des faisandeaux de 1 jour à élever sous poule naine, soit avec des faisandeaux de 12 semaines. Ces oiseaux seront destinés aux territoires adhérents et sous certaines conditions, la FDC prenant en charge une partie des coûts financiers. J'invite toutes les personnes intéressées à ce sujet à se rapprocher de Philippe GAUTHIER ou de Benjamin GAUTHIER, et surtout de retourner leur bulletin d'inscription. Concernant la mythique mordorée, la dernière saison a été de moyenne à bonne suivant les secteurs. Les modalités de gestion resteront inchangées pour la prochaine campagne. Nous resterons sur la déclinaison suivante : 30 oiseaux sur l'année, avec 3 oiseaux par jour et 5 par semaine. Nous vous invitons à privilégier l'application CHASSADAPT, avant que cela ne devienne obligatoire, les données de prélèvement étant plus rapidement analysables et mobilisables.

Venons-en au dossier des ESOD. La dernière année a vu le déclassement au niveau national de la martre, le Ministère de la transition écologique n'a pas été en mesure de garantir le maintien de la martre en bon état de conservation au regard de l'annexe V de la Directive habitat. Un très gros travail de collecte et d'analyse de données a permis de justifier une demande de classement pour la prochaine période 2026/2029 pour le renard, la fouine, la corneille noire, le corbeau freux, la pie bavarde et l'étourneau sansonnet sur les communes viticoles. Nous sommes maintenant dans l'attente de la décision ministérielle qui devrait prendre effet au 1^{er} juillet 2026.

Il nous semble important de vous redonner ici quelques chiffres concernant les ESOD et de rappeler l'intérêt de réguler ces espèces afin de maintenir nos activités agricoles, nos activités cynégétiques et la qualité de nos infrastructures. Les dégâts chiffrés mais non exhaustifs des ESOD sur la période 2023/2026 se chiffrent à hauteur de 336 k€, rien que ça ! Et que ce serait ce chiffre sans ces 25000 renards prélevés ou encore ces 28000 corbeaux freux... merci aux piégeurs pour leur investissement !

Afin d'aider les exploitants agricoles impactés par les dégâts de corvidés sur les semis de printemps, le Groupe CORVIDES initié en 2020 sera reconduit en 2026. Lors de la dernière campagne, ce sont donc 47 tireurs qui sont intervenus sur 43 exploitations pour un total cumulé de 1600 prélèvements. Cela représente au passage plus de 650 heures de pur bénévolat au service du monde agricole !

Autre problématique liée aux ESOD, celles du premier groupe concernant les ragondins et les rats musqués, véritables fléaux d'effondrement des digues et talus et de transmission de la leptospirose. Plusieurs communautés de communes, à travers leurs politiques de bassin versant, ont intégré une politique d'encouragement à la capture de ragondins et de rats musqués, avec des participations de 2 à 4 € par prise. La fédération, à travers ses adhérents et ses piégeurs, organise donc cette politique de régulation et de collecte. Une réunion sera prochainement organisée au siège de la fédération avec l'ensemble des représentants des communautés de communes qui n'incitent pas encore à la régulation, pour leur proposer un accompagnement sur ce sujet.

Autre sujet d'importance : la période complémentaire de vénerie sous terre du blaireau. Cette période complémentaire de vénerie sous terre fait l'objet de toutes les attaques de nos opposants. Mais il est de notre devoir de ne rien lâcher sur le sujet car après avoir attaqué la vénerie sous terre, ce sera le tour de la grande vénerie, de la chasse aux chiens courants et in fine de tous les modes de chasse, car c'est bien là l'objectif des associations telles que l'ASPAS, One Voice ou encore l'AVES. Nous ne sommes plus que 7 départements à bénéficier d'une période complémentaire de déterrage. Cette information est lisible sur le site de l'ASPAS qui annonce que ces derniers départements doivent tomber ! Nous faisons partie des

derniers bastions car nous avons depuis de nombreuses années justifié notre demande de période complémentaire, de manière argumentée avec des chiffres et des données. Les chiffrages considérables des nuisances et des dégâts subis par les collectivités et la SNCF seront transmis à Madame la Préfète pour étayer la demande de période complémentaire. Nous relancerons, comme tous les 3 ans, une enquête auprès de l'ensemble des responsables de chasse dès le mois de mai avec l'envoi des arrêtés de plan chasse et de gestion, afin de faire un point sur le nombre de blaireautières et leurs fréquentations. Nous comptons sur votre mobilisation dans les réponses, l'avenir du déterrage en dépend !

Venons-en à l'écocontribution. Ce sujet, issu de la loi du 24 juillet 2019, a été vécu à la Fédération des Chasseurs de la Nièvre comme une véritable opportunité de disposer de moyens financiers, et donc implicitement de moyens techniques et humains, pour travailler sur des sujets à enjeux environnementaux et de se positionner aujourd'hui comme un acteur incontournable du paysage nivernais en matière de biodiversité... Et c'est aussi grâce à notre montée en puissance dans le sujet de l'écocontribution que nous avons eu l'ambition de créer un bureau d'études, le Président y reviendra un peu plus tard. Malheureusement, nous ne sommes plus un million de chasseurs comme en 2019 mais un peu plus de 900 000 chasseurs, ce qui réduit mathématiquement les flux financiers. Mais, à chaque fois qu'une Fédération des chasseurs de la Région Bourgogne Franche-Comté annonce ne pas consommer sa part, et Marie-Astrid, notre directrice peut en témoigner, nous nous positionnons sur ces enveloppes.

Pour 2025, les 3 plus gros dossiers ont été les mesures agro-environnementales qui ont occupé une grosse part des flux avec près de 42 k€. Ces actions concernent les aménagements de territoires favorables au petit et au grand gibier. Le sujet des mares occupait une place encore importante avec 32 k€. Avec le lancement du bureau d'études et le dossier MARECO 58, ce dossier sera certainement réévalué à la baisse dans le cadre de l'écocontribution. Le dossier des Indices de Changement Écologique, que notre directeur va développer tout à l'heure, a été financé à hauteur de 21 k€. Pour les autres dossiers (FAUNE INFRA, la semaine d'éducation à l'environnement, la mortalité dans les canaux, le suivi de la faune sauvage et le dossier bécasses en Morvan), vous pouvez lire les chiffres à l'écran. Ce sont donc plus de 140 k€ de financement qui ont été alloués et que nous sommes allés chercher pour la Nièvre en faveur de la biodiversité.

Je ne reviendrai pas ici sur les nombreux partenariats existants au niveau de la fédération, mais uniquement sur les deux derniers. Le premier est celui avec le Conseil Départemental de la Nièvre qui nous a permis de recadrer certaines relations et de lever certains malentendus. C'est un vrai plaisir, Monsieur le Président, que d'avoir signé cette convention avec vous, il ne nous reste plus qu'à mener des actions concrètes et votre participation, même sur une seule journée, à la Semaine d'éducation de la nature est déjà un premier pas. La deuxième convention a été établie avec la gendarmerie nationale, à travers le Colonel SERRIER. Cela fait plusieurs années que nous mettons des moyens en commun pour effectuer des missions de police de la chasse conjointes, la FDC apportant la connaissance de terrain et la gendarmerie, entre autres, la légitimité.

RAPPORT TECHNIQUE GRAND GIBIERS ET DEGATS – FLORENT ORTU

Il me revient de vous présenter le sujet des prélèvements de grand gibier, et celui des dégâts de gibier, étroitement lié ! Commençons par le chevreuil.

Les attributions sont stables avec un peu moins de 27000 bracelets de chevreuils alloués sur la période triennale 2024/2027. Nous venons de boucler la deuxième année de ce plan triennal 2024/2027. Le taux de réalisation n'est que de 49% alors qu'il devrait s'approcher de 66%... Nous avons prélevé cet hiver 6961 chevreuils dans le département, un tableau meilleur que celui de la saison précédente, mais inférieur aux tableaux des deuxièmes années de plan triennaux où nous avions été 7181 et 7346 prélèvements.

Ce faible taux de réalisation de 49% en fin de deuxième année est le reflet de niveaux de populations de chevreuils très hétérogènes. Beaucoup de territoires nous font remonter une nette diminution des populations de chevreuils, qui trouve son origine dans plusieurs explications :

- le réchauffement climatique et le décalage entre la mise-bas qui se fait à dates fixes (étant donné l'œstrus qui est calé sur la photopériode et qui dure 48 heures chez la chevrette et la gestation qui dure 144 jours) et la disponibilité alimentaire de plus en plus précoce mais aussi des périodes de sécheresse de plus en plus hâtives qui ne confèrent plus aux chevrettes la végétation nécessaire à une lactation permettant une

survie identique des faons, ce qui induit des indices de reproductivité de plus en plus faibles (des études menées par l'INRA sont en cours sur ce sujet)

- Même si la reproduction 2025 a été dans l'ensemble plutôt bonne, les conditions météorologiques très pluvieuses au printemps 2024 ont entraîné une mortalité anormalement élevée des animaux et un très faible succès de la reproduction en 2024,

- la récolte des foins se fait de plus en plus rapidement, avec du matériel agricole qui a permis de gagner en efficacité, mais les mortalités de faons par fauchage sont sur certaines exploitations aujourd'hui supérieures aux plans de chasse attribués sur la société de chasse... les chevrillards paient un très lourd tribut à cette période,

- la présence du loup, dont le régime alimentaire est composé de 80% de faune sauvage et 20% de faune domestique, a aussi un impact certain sur les populations de chevreuils.

Depuis de nombreuses semaines, nous communiquons pour rappeler le caractère impératif de réaliser au maximum les plans de chasse sur les territoires à enjeux forestiers, où des travaux et des financements conséquents ont été mis en place pour renouveler la forêt, et ce pour limiter le déséquilibre sylvo-cynégétique. En parallèle, nous demandons aussi aux chasseurs de ne pas tricher et de ne pas déclarer des prélèvements « factices » de chevreuils qui viendraient gonfler le taux de réalisation et passer artificiellement le seuil des 50%... Nous allons très rapidement évaluer les enveloppes d'attributions de CHEVREUILS que le prochain plan de chasse triennal devrait envisager pour éviter la redondance de cette situation et gérer durablement cette espèce, tout en n'oubliant pas évidemment les enjeux forestiers considérables dans notre département.

Passons aux grands cervidés. La dernière campagne a vu la réalisation de 864 grands cervidés, un chiffre en augmentation, malgré des attributions globalement stables. Le plan de chasse global 2026/2027 sera lui aussi dans la stabilité, avec 1266 attributions, mais avec des variations significatives entre les massifs.

Les situations et les objectifs ne sont donc pas similaires entre les zones de gestion pour la prochaine campagne :

- Pour le massif des Bertranges, les attributions seront stabilisées en lien avec l'ensemble des éléments techniques collectés dans le dispositif SYLVAFANE
- Pour le Plateau Nivernais, l'objectif d'augmentation des populations recherché est aujourd'hui atteint. Les attributions augmenteront sur les biches et les faons d'une soixantaine de bracelets, afin de contenir le niveau de population actuel.
- Pour le massif de Moulins-Engilbert, où ce même indice d'abondance tend pour la deuxième année consécutive à diminuer, l'enveloppe globale sera revue à la baisse avec pour objectifs de stabiliser le niveau de population actuelle et retrouver un taux de réalisation plus conforme aux standards attendus. L'enveloppe sera donc revue à la baisse pour atteindre un peu moins de 300 bracelets, mais restons vigilants pour ne pas revoir partir les populations à la hausse.

Ces deux massifs du Plateau Nivernais et de Moulins Engilbert ont vu la mise en place, comme cela avait été annoncé lors de notre Assemblée Générale 2025, de la batterie d'Indice de Changement Ecologique nécessaires pour collecter des données fiables, objectives et partagées avec nos partenaires forestiers afin de gérer durablement les populations de cervidés. C'est ainsi que dorénavant les circuits au phare sont réalisés à 4 reprises pour améliorer la précision de la donnée d'abondance, qu'il est demandé aux responsables de chasse de ces massifs de collecter les pattes arrière de chevrillards et de faons de biche, en plus de la longueur des dagues, pour disposer de données de performance. Enfin, près de 590 placettes ont été prospectées en sortie d'hiver, avant débourrement, afin de mesurer l'évolution de pression des cervidés sur le milieu. Ce dernier point a fait l'objet d'une convention de partenariat avec l'ONF, le CNPF Bourgogne Franche-Comté et l'Association des Chasseurs de Grand Gibier et le suivi de ces placettes réparties entre ces 4 organismes. Le département de la Nièvre fait aujourd'hui figure de référence au niveau national au sujet de ces bio-indicateurs, indispensables à une gestion durable et partagée des populations de cervidés.

Venons-en maintenant aux sangliers, le bilan de la saison se solde avec un prélèvement de 10418 sangliers, un chiffre record dans notre département. Mais rappelons que cette envolée des populations et des

prélèvements n'est pas que nivernaise, nos voisins bourguignons peuvent en témoigner... la Saône et Loire avec 11500 prélèvements, la Côte d'Or et l'Yonne avec 23000 prélèvements... et même le Cher avec plus de 20000 réalisations ! La campagne 2026/2027 verra la reconduction des mêmes dispositifs de gestion que lors des dernières saisons, avec entre autres l'attribution de bracelets correspondant au moins à 50% des réalisations de l'an passé, la vente libre des bracelets au siège de la FDC pour les besoins complémentaires et le remplacement des bracelets utilisés entre le 1^{er} juin et le 14 août au prix de 5 € pour encourager les prélèvements d'été permettant de limiter les dégâts aux cultures et la vente de bracelets à partir du 1^{er} mars également à 5 €. Le système actuel apporte globalement satisfaction en alliant connaissance, suivi des prélèvements, et réactivité.

22 communes sont identifiées comme « points noirs » pour 2026. Pour l'ensemble de ces communes, la chasse du sanglier est possible, à l'approche ou à l'affût, sur les parcelles semées, du 1^{er} avril au 31 mai, et uniquement sur autorisation préfectorale. Puisque nous sommes dans le cadre de la chasse, les animaux prélevés doivent être bagués avec les bracelets de la campagne 2025/2026. Autant une commune peut être identifiée comme « Point noir » une année, autant il n'est pas concevable que des communes restent « Points noirs » plusieurs années de suite. Parmi ces 22 communes, 8 sont identifiées comme « points noirs récurrents » : Arleuf, Azy-le-Vif, Chatin, Dun les Places, Fachin, Gien sur cure, Saincaize-Meauce, Saint-Parize-le-Châtel. Pour ces 8 Communes, en plus de la possibilité de chasse en avril et mai, un arrêté permanent a été signé par l'Administration pour autoriser les louvetiers à intervenir dès la survenue de dégâts pendant la période Avril / mai, afin de coupler les efforts et limiter les dégâts, car sur ces communes « points noirs », force est de constater que beaucoup de territoires font leur maximum pour prélever et limiter les dégâts, mais malheureusement certains territoires non responsables utilisent la réglementation en vigueur pour jouer sur tous les tableaux...

Comme nous l'a expliqué notre trésorier lors de son rapport financier, le montant des dégâts pour la campagne 2024/2025 € a atteint 1187 k€, chiffre auquel il faut ajouter 21 k€ de provisions, pour des dossiers ouverts, non encore indemnisés à la date de clôture des comptes. 87% des dégâts sont dus aux sangliers, le reste aux grands cervidés.

Les chiffres définitifs des dégâts sur prairies de la campagne en cours ne sont pas encore connus, mais une tendance se dégage avec un nombre de dossiers maîtrisé et des surfaces de remise en état contenues dans l'ensemble, ce qui devrait nous conduire vers une année « standard » en termes d'indemnisations sur prairies.

Avec un montant prévisionnel de dégâts sur PRAIRIES de l'ordre de 350 k€, les indemnisations pour la campagne 2025/2026 devraient atteindre 1150 k€, soit 150 k€ de moins que le montant budgété. Cumulé à l'accompagnement de l'Etat supérieur de 59 k€ à celui annoncé dans le calcul initial, un excédent prévisionnel de l'ordre de 200 k€ est attendu sur la section analytique DEGATS pour la campagne 2025/2026, ce qui permettra de consolider davantage nos réserves DEGATS, à hauteur de 600 k€ environ. Même si les prélèvements de sangliers ont sérieusement évolué ces dernières années et que la réglementation en matière d'indemnisation de dégâts de gibier s'est assouplie, force est de constater que les dégâts de gibier sont dans l'ensemble maîtrisés, puisque nous avons sur la campagne 2024/2025 les mêmes surfaces indemnisées (922 hectares) que pour la campagne 2019/2020, alors que les prélèvements de sangliers sont 20% supérieurs entre ces deux campagnes. Pour la campagne en cours 2025/2026, l'ensemble des données sur prairies ne sont pas encore connues mais une diminution sensible de 10% des surfaces détruites est prévisible... Donc contrairement à ce qu'on peut entendre de temps en temps, non, les surfaces de dégâts n'explorent pas dans le département de la Nièvre. A noter également sur ce graphique une tendance à la diminution des dégâts de grands cervidés sur l'exercice en cours.

Les bons résultats financiers des trois dernières campagnes ont permis de retrouver une section analytique DEGATS avec un solde positif. Mais tout cela n'est dû qu'à la participation de l'Etat dans l'indemnisation des dégâts. Certes, nous avons répondu concrètement aux objectifs de diminution de dégâts imposés dans l'accord, mais les aides successives depuis la campagne 2022/2023 s'élèvent à hauteur de 1140 k€. Sans ces participations successives, le solde de la section DEGATS serait négatif à hauteur de 520 k€... une situation qui mériterait l'attention de notre Commissaire aux comptes et de l'Etat, notre tutelle ! Le budget

qui vous sera par la suite proposé fait fi pour la campagne 2026/2027 de toute participation de l'Etat, pas certain que cette situation puisse perdurer !

Rapport moral : Bernard PERRIN

Le 17 mai 2025 a été une date importante pour la chasse française et la chasse nivernaise en particulier, à travers le Manifeste pour la chasse. Grâce à vous, nos 11 revendications ont franchi les portes des mairies, ont bénéficié d'un fort écho médiatique et ont rappelé combien notre engagement est sérieux et légitime. Cette action, d'une ampleur inédite, a montré que la France des territoires, de la ruralité et des traditions reste vivante et déterminée, et surtout que nos maires restent des soutiens indéfectibles de nos actions, comme de nos passions rurales. Avec 71% des maires nivernais ayant signé ce manifeste, c'est un véritable plébiscite pour le monde de la chasse, n'en déplaise à nos amis du Journal du Centre. Cela place notre beau département rural nivernais sur le podium national en termes de résultats. Encore merci à vous, chers amis chasseurs, pour votre engagement et, à vous, Mesdames et Messieurs les maires, pour votre soutien.

Un grand merci également à tous les bénévoles qui se sont mobilisés le samedi 7 mars dernier pour l'opération J'aime la Nature propre. Nous avons pour ambition cette année de donner une nouvelle ampleur à cette manifestation nationale organisée par les chasseurs, en s'appuyant en particulier sur les représentants des Comités Techniques Locaux. Quand on parle d'écologie, il y a ceux qui en parlent et ceux qui font ! Dans la Nièvre, ce sont 650 volontaires bénévoles qui se sont mobilisés sur 23 points de collecte dont 17 nouveaux et ont ramassé 130 m³ de détritrus. Félicitations et merci à vous tous, et également aux communautés de communes qui ont su, à une exception près, mettre les moyens nécessaires à la réussite de cette opération !

Une étude IFOP a été récemment initiée par notre fédération Nationale pour définir nos choix stratégiques à venir pour au moins stabiliser nos effectifs. C'est une ambition que de recruter de nouveaux chasseurs, une nécessité pour disposer d'un poids politique, mais aussi un caractère indispensable pour beaucoup d'équipes de chasse et pour une structure comme la nôtre. À la lumière de cette étude, sachez qu'une majorité de personnes interrogées entrant dans la grande famille de la chasse le font car une de leurs connaissances leur en a parlé. Ce qui signifie que les meilleurs ambassadeurs de la chasse, c'est vous ! C'est à vous de parler de votre passion à vos amis ou à vos collègues de travail. Vous êtes les plus à même de convaincre un maximum de personnes à rejoindre les rangs des passionnés de nature que nous sommes ! Sachez-le également, selon cette étude, 7 % des sondés pourraient devenir chasseresses ou chasseurs ! C'est beaucoup : cela représente près de 5 millions de personnes. Depuis le 15 mars, nous allons à la rencontre de toutes celles et tous ceux qui hésitent encore à franchir le pas à travers cette grande campagne de communication et ses 3 spots TV que vous avez déjà évidemment tous vus. Notre slogan : qui va à la chasse trouve sa place ! J'espère que cette campagne va donner envie à un nouveau public de nous rejoindre. Nous avons hâte de les accueillir. Ces chasseurs doivent être accompagnés et valorisés. Je compte sur vous pour les intégrer en leur ouvrant en grand les portes de notre passion !

Pour pérenniser notre structure fédérale, votre Conseil d'Administration a fait le choix depuis deux ans de diversifier ses activités et son champ d'action en se positionnant de manière pro-active sur le sujet des dossiers environnementaux et d'abonder à de nouvelles sources de financement. Je suis fier et heureux de vous annoncer officiellement la création du bureau d'études de la Fédération des Chasseurs de la Nièvre depuis le 1^{er} avril 2026, organisé par Mathieu DANVY. Nous venons de recruter une collaboratrice pour travailler sur notre premier dossier MARECO 58. L'objectif pour dans les deux années à venir est de restaurer un réseau d'une cinquantaine de mares sur le massif des Amognes. Ce projet de 185 k€ est financé à 100% par des Fonds verts et des fonds FEDER, aucun euro ne sort de vos poches... j'insiste sur ce point ! Ces aménagements seront favorables à l'ensemble de la biodiversité et à la faune chassable et donc les chasseurs en tireront profit. Maintenant, il va falloir faire vivre ce bureau d'études en allant chercher de nouveaux dossiers, de nouveaux partenaires et de nouveaux financements. Mais le sérieux, les compétences de la Fédération et son réseau sont de véritables atouts qui vont, je n'en doute pas, permettre de monter en puissance assez rapidement. Ce nouveau positionnement stratégique de la Fédération ne fait pas que des

heureux puisque nous aussi, nous souhaitons bénéficier d'une part du gâteau des fonds alloués à la biodiversité, peut-être au détriment d'autres structures qui avaient jusqu'alors un certain monopole.

La Fédération des Chasseurs a toujours été un acteur et un partenaire omniprésent dans les politiques environnementales, en siégeant aux commissions départementales et en collaborant aux projets. Le dernier dossier en date, celui de la Stratégie Nationale des Aires protégées, nous alertent fortement. La SNAP, adoptée en janvier 2021, prolonge les objectifs de la stratégie de création d'aires protégées avec l'ambition de protéger 30% du territoire national à l'horizon 2030, dont un tiers sous protection forte, soit 10% du territoire. Les zones Natura 2000 du département ont été logiquement identifiées comme des territoires pouvant intégrer les zones à protection modérée de la SNAP. Il semblerait que la volonté soit également que l'axe ligérien et de l'Allier soient identifiés comme la zone de protection forte de ce dispositif. Nous savons que le monde agricole a fait pression pour que certaines zones agricoles ne soient pas identifiées et retirées des discussions. Madame la Préfète, la Fédération n'est pas favorable à cette nouvelle ambition, nous ne voulons pas voir arriver des arrêtés de protection de biotope qui verront pour telle ou telle espèce une interdiction d'accéder à certains secteurs de la Loire ou de l'Allier, et qui, par rebonds, impacteront la pratique de la chasse du gibier d'eau, en raccourcissant ses périodes. Sincèrement, regardons l'effet qu'a eu la mise sous cloche de la Réserve Naturelle du Val de Loire depuis 1995... il n'y a plus de sternes, (elles préfèrent venir sous le pont de Nevers regarder le feu d'artifice !), seuls les colverts, les grues cendrées et les sangliers peuplent encore cette réserve qui est écologiquement un échec.

Venons - en à un sujet épineux pour notre département : le dossier du loup, cet animal qui dans la vraie vie, n'est malheureusement pas le magnifique héros devenu végétarien dans un joli conte de Noël qui a inondé les réseaux sociaux cet hiver. Grâce à son changement de statut au niveau européen, il va enfin être possible de freiner modérément le développement du loup, pour le bien de la biodiversité, mais aussi pour le bien des femmes et des hommes qui vivent difficilement la proximité du loup sur leurs territoires. Personnellement, je serai toujours du côté des éleveurs qui vivent un enfer avec ce prédateur. Une nouvelle fois, la réalité du vécu de ces personnes est à mille lieues des discours hypermédiatisés des grands théoriciens de la bien-pensante. Je considère que cet animal n'est plus compatible, dans ses effectifs actuels, avec un pays d'élevage comme la France. Et à la lecture du projet de loi agricole qui viendra bientôt en discussion au Parlement, je suis inquiet de voir que l'on risque de s'arrêter comme d'habitude au milieu du gué. On va « un peu » augmenter les quotas et on va « un peu » simplifier les procédures de tir. Pourtant chacun sait que la population de loups est sans doute 2 à 3 fois plus importante que l'estimation de l'OFB, au regard des dégâts causés et de l'expansion de l'espèce partout en France. Ayons le courage de considérer que dans les zones où la priorité est à l'élevage, le loup n'est pas compatible et que tous les individus doivent être éliminés.

Autre sujet étroitement lié d'un point de vue étymologique, celui des Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts, dont le loup ferait bien de faire partie ! Grâce à un travail complet et de qualité effectué par le service technique de la Fédération et avec la participation active de la Chambre d'Agriculture, nous avons pu demander le maintien des espèces dont nous disposons en ESOD (hormis la martre dont les raisons de son déclassement ne sont pas nivernaises). Mais quelle lourdeur d'entendre des associations verdâtres critiquer nos données, occulter les dégâts commis par ces nuisibles, demander le non classement systématique de toutes les espèces... Tout cela sans avoir de données mais seulement une doctrine idéologique ! Pas sûr que beaucoup de ces personnes aient déjà ramassé l'ensemble de leurs poules mortes ou la tête arrachée dans leurs poulaillers... Quand on voit cela à notre petite échelle nivernaise, on comprend mieux la tournure des événements à l'échelle nationale et au niveau de l'union européenne, lorsque les militants verdâtres ont gagné les bureaux et tentent d'organiser de l'intérieur la mutation écologique. Il est évident qu'aujourd'hui, l'Europe est une structure technocratique totalement déconnectée des spécificités qui forment la diversité des territoires européens et surtout des femmes et des hommes qui y vivent. La volonté européenne, et particulièrement celle de la Commission, est de vouloir sans cesse cadrer nos vies, interdire, réglementer, et bien sûr fabriquer des normes. Cette obsession normative devient une lutte permanente dont l'issue semble souvent incertaine. Uniformiser ainsi nos modes de vie au sein de l'Europe n'est pas anodin. Ce n'est pas seulement nous « emmerder » dans nos vies et nos activités quotidiennes, c'est progressivement effacer nos racines, et nous faire oublier d'où on vient pour mieux nous amener où quelques fonctionnaires planqués au sein d'une commission « Théodule » à Bruxelles, fantasment de nous

faire aller où ils le souhaitent. Les réglementations décidées par l'Europe ne doivent plus entrer en droit français comme on entre machinalement au bistrot du coin, mais doivent faire l'objet d'un examen approfondi par nos 2 parlements. À partir de là, ce qui ne convient pas aux représentants élus par le peuple français ne doit pas s'appliquer. Pourtant les accords commerciaux internationaux continuent de menacer l'économie du monde rural, à travers notre agriculture et notre élevage, en permettant notamment l'importation de viande produite dans des conditions environnementales et sanitaires bien inférieures aux nôtres. Cet accord a pourtant été rejeté par le Parlement européen. Ce qui n'a pas empêché la présidente de l'Europe d'annoncer, en plein Salon de l'Agriculture, que celui-ci va entrer en vigueur quand même..., mais doucement ! Autrement dit, le vote contre le Mercosur des représentants élus des peuples européens, c'est-à-dire des députés européens, est ignoré. Le principe démocratique de l'Europe lui-même est bafoué ! En résumé : « La dictature c'est ferme ta gueule, la démocratie c'est cause toujours ! » Eh bien, l'Europe c'est les 2 à la fois !

Venons - en au dossier le plus important pour la pérennité de notre structure, des territoires de chasse et de la chasse en général : celui de l'indemnisation des dégâts de gibier. Le paiement des dégâts de grand gibier par le monde de la chasse, va conduire les fédérations des chasseurs dans un mur financier. Les accords nationaux signés en 2023 avec l'Etat et les organismes agricoles prévoyaient un accompagnement de l'Etat sur 3 ans avec des objectifs de diminution des dégâts, pour permettre d'attendre une refonte du système d'indemnisation. Nous avons atteint nos objectifs de diminution de dégâts mais l'Etat a mis un « coup de canif » dans cet accord en réduisant de 10 millions d'euros sa participation. C'est pour cette raison que nous refusons de payer « les petits dossiers » au monde agricole, puisqu'ils correspondent financièrement aux termes de l'accord !

Combien de temps les chasseurs supporteront ils encore qu'on leur fasse les poches pour des dégâts qui sont souvent « générés » par les zones de non-chasse, où les sangliers trouvent refuge ? 70% du territoire nivernais est chassé, pourquoi doit-on, payer 100 % de la note ? L'État, comme les territoires non chassés, doivent désormais prendre leur part. Il n'y a qu'en France qu'on fait des chasseurs des « vaches à lait » qui payent le droit de servir l'intérêt général, dont malheureusement une partie non négligeable des exploitants agricoles interprète ce système d'indemnisation comme un système assurantiel, qui n'en n'est pas un ! Il ne s'agit pas d'accorder un privilège aux chasseurs, mais de répondre à un enjeu national. Et la guerre au Moyen-Orient pourrait du jour au lendemain provoquer un doublement du prix de certaines productions agricoles, comme nous l'avons déjà vécu avec le conflit en Ukraine ! Dans ce cas, la messe sera dite ! Les chasseurs ne veulent et ne peuvent plus payer la partie indemnités de la facture totale des dégâts de gibier.

L'Etat, sous la pression du monde agricole et du monde forestier, nous demande de prélever plus, toujours plus ! Depuis de nombreuses années, nous attirons l'attention et nous demandons des modifications législatives et réglementaires concernant le traitement de la venaison... rien n'y fait ! La DGAL devra assouplir les normes sanitaires régissant le traitement de la venaison pour favoriser l'écoulement d'une viande saine, à faible coût, au profit d'une population qui n'a plus forcément les moyens financiers de consommer de la viande bovine de qualité. Mettons en rayon du sanglier local et non plus du sanglier « Origine Pays de l'est », dont on ne connaît que son empreinte Carbone et son prix exorbitant, et non ses circuits de production et d'abattage !

Chers amis chasseurs, il me revient le devoir d'attirer votre attention sur une dérive que connaît la chasse au sanglier. L'évolution des technologies a été déviée de son sens initial, le collier GARMIN qui devait permettre initialement de retrouver tous ses chiens le soir même pour les ramener au chenil est utilisé aujourd'hui dans certaines équipes de chasse dont les noms reviennent très fréquemment à la Fédération, pour suivre en voiture la chasse, traverser les territoires des voisins avec souvent le souhait de faire prendre le sanglier aux chiens. On a remplacé le cheval par le Pick-up, parfois les bottes par les baskets blanches et très souvent le couteau de chasse par l'épieu... ce qui caractérise ainsi la chasse à courre en voiture ! Ces pratiques inadmissibles gangrènent la chasse et je demande solennellement aux responsables de chasse qui auraient dans leurs équipes ce genre de pratiquants de mettre les holàs et aux voisins qui subiraient encore ces pratiques de le signaler à l'OFB. En plus du non-respect de la réglementation, c'est le non-respect entre

voisins de chasse et donc le non-respect entre pratiquants de la même passion qui devient problématique. Si nous voulons rester unis, respectons-nous !

Enfin, je voudrais terminer mon intervention pour rappeler que la chasse est avant tout un loisir, une passion... celui de partir avec son chien à la recherche d'une bécasse et d'un moment de communion avec son chien, celui de faire le pied pour rebucher un sanglier dans un mouchoir de poche, celui de se confondre dans la nature pour approcher au plus près pour prélever un brocard avec un trophée remarquable, celui de descendre en bateau la Loire gelée et d'avoir la chance d'avoir le plus beau départ de canards devant le bateau... bref, autant de moments qui nous font vibrer nous chasseurs parce que la chasse c'est ça avant tout ça... vivre un moment simple, dans un esprit de convivialité... et qui nous rend heureux ! Oui nous prenons du plaisir et nous assumons de prélever une bécassine qui pèse 100 grammes, n'en déplaise à nos détracteurs... La chasse n'est pas de la régulation mathématique, avec des objectifs de résultat. La pression engagée à travers les dégâts de grand gibier pousse la pratique de la chasse vers cette régulation, qui n'est plus forcément une passion... n'oublions jamais que la chasse doit avant tout rester une passion, que les chasseurs sont des bénévoles et qu'ils vont à la chasse pour prendre du bon temps !

Film Romane BOISMENU – durée 10 minutes

« La chasse du migrateur, entre passion et tradition »

Merci Romane pour votre film.

Venons-en au budget 2026/2027 et je vais laisser à nouveau la parole à notre trésorier, Michel RAPIAT. Avant toute chose, je tiens à remercier l'Etat pour sa contribution financière pendant 4 campagnes pour l'indemnisation des dégâts de gibier, pour un peu plus d'un million d'euros. Cela nous a permis de sortir la tête de l'eau. Mais force est de constater que la dernière tranche de versement n'a pas été à la hauteur des accords nationaux signés : il manque 5 millions d'euros au niveau national. Mais surtout un budget 2026/2027 qui va vous être présenté sans participation de l'Etat. Beaucoup d'équipes de chasse sont aujourd'hui prises à la gorge, nous faisons les poches aux chasseurs pour indemniser les dégâts. Cela suffit... ce n'est plus aux chasseurs de payer seuls les dégâts de gibier dont la volatilité ne donne aucune visibilité ni aux finances des équipes ni à celles de la fédération ! Nous avons donc fait le choix de vous présenter un budget avec les mêmes niveaux de contribution, c'est un risque que nous assumons, dans l'attente des élections présidentielles et d'une modification tant attendue de la loi par nos parlementaires !

BUDGET 2026/2027 – Michel RAPIAT

BUDGET GLOBAL

BUDGET 2026/2027

	Budget consolidé 2025/2026	Budget consolidé 2026/2027	
Recettes	2 938 673	2 941 600	=
Dépenses	2 938 673	2 941 600	=
Résultat	0	0	

SECTION ANALYTIQUE GENERAL

	Budget 25/26	Budget 26/27	Evolution
Recettes	1 154 645	1 394 724	+20.8 %
Dépenses	1 154 645	1 394 724	+20.8 %
Résultat	0	0	

COTISATIONS SERVICE GENERAL 2026/2027

	2025/ 2026	Evol	2026/ 2027
Validation annuelle	69.92 €	↗	70.83 €
Frais guichet unique	5 €	=	5 €
Validation 9 jours	34.96 €	↗	35.42 €
Validation 3 jours	17.48 €	↗	17.71 €

COTISATIONS SERVICE GENERAL 2026/2027

	2025/ 2026	Evol	2026/ 2027
Adhésion territoriale fixe	52 €	=	52 €
Adhésion territoriale variable /ha	0.20 €	=	0.20 €
<hr/>			
CMS droit fixe	66 €	=	66 €
CMS redevance /ha	0.25 €	=	0.25 €

SECTION ANALYTIQUE DEGATS

	Budget 25/26	Budget 26/27	Evolution
Recettes	1 666 135	1 546 876	- 7.2 %
Dépenses	1 666 135	1 546 876	- 7.2 %
Résultat	0	0	

COTISATIONS SERVICE DEGATS 2026/2027

Timbre Départemental Grand Gibier

	2025/2026	Evol	2026/2027
Timbre Grand Gibier (Validation annuelle)	35 €	=	35 €
Timbre grand gibier (Validation temporaire 9j)	17.5 €	=	17.5 €
Timbre grand gibier (Validation temporaire 3j)	8.75 €	=	8.75 €

COTISATIONS SERVICE DEGATS 2026/2027 Bracelets

	2025/2026	Evol	2026/2027
CHI	24 €	=	24 €
SAI du 1 ^{er} juin 2026 au 28 février 2027	20 €	=	20 €
SAI du 1 ^{er} mars au 31 mai 2027	5 €	=	5 €
CEIJ	130 €	=	130 €
CEFA (zone bleue)	160 €	=	160 €
CEMD	160 €	=	160 €
CEMA	240 €	=	240 €
CEMAI	230 €	=	230 €
CEMI	130 €	=	130 €
CEFA (zone blanche et rouge)	70 €	=	70 €

COTISATIONS SERVICE DEGATS 2026/2027

Bracelets divers

	2025/2026	Evol	2026/2027
Bracelet DAI et MOI	25 €	=	25 €
Bracelet de remplacement	4 €	=	4 €

COTISATIONS SERVICE DEGATS 2026/2027

Parcs et enclos

	2025/2026	Evol	2026/2027
Prix bracelets de cervidés et de sangliers en parcs étanches	5 €	=	5 €
Contribution territoriale (tous biotopes confondus)	0.50 €/ha	=	0.50 €/ha

Contributions territoriales dégâts 2026/2027

CTL	Part dégâts sur 2 ans 2026	Evolution	Cout ha bois et friche 2026	Cout ha plaine 2026
CTL 1	2.49%	↘	1.17	0.47
CTL 2	4.46%	↗	1.78	0.71
CTL 3	6.18%	↘	1.39	0.56
CTL 4	1.80%	↘	1.23	0.49
CTL 5	2.77%	↘	1.98	0.79
CTL 6	5.71%	↗	2.86	1.14
CTL 7	19.47%	=	4.05	1.62
CTL 8	1.62%	=	2.21	0.88
CTL 9	3.32%	=	1.58	0.63
CTL 10	2.92%	↘	1.30	0.52
CTL 11	8.38%	↗	2.67	1.07
CTL 13	1.70%	↗	1.63	0.65
CTL 14	3.71%	=	2.40	0.96
CTL 15	6.46%	↘	4.01	1.60
CTL 16	4.41%	↗	2.08	0.83
CTL 17	8.78%	↗	3.47	1.39
CTL 18	6.22%	↗	9.16	3.66
CTL 19	4.04%	↗	2.16	0.86
CTL 20	1.14%	↘	1.88	0.75
CTL 21	1.50%	↘	1.03	0.41
CTL 22	0.71%	↗	1.03	0.41
CTL 24	2.21%	↗	1.88	0.75
			2.36	0.94

CTL en sous-zonages (niveaux de dégâts supérieur à la moyenne départementale)

Contributions territoriales Dégâts 2026/2027 CTL 6

Sous massifs	Communes	DEGATS 2023/2024	DEGATS 2024/2025	TOTAL HECTARES	PART DEGATS	Coût hectare bois et friche (€/ha) 2026/2027	Coût hectare plaine (€/ha) 2026/2027
A	OULON, MONTENOISON, CHAMPLIN, CHAMPALLEMENT, BUSSY LA PESLE, NEUILLY, BEAULIEU, MICHAUGUES, DOMPIERRE SUR HERY, GUIPY	1499 €	2352 €	2 451	3.9%	2.36	0.94
B	VITRY LACHE, SAINT REVERIEN, BAZOLLES, CRUX LA VILLE, SAINT FRANCHY, LURCY LE BOURG, MOUSSY, PREMERY	33153 €	10333 €	7 191	44.4%	2.64	1.06
C	SAINTE MAURICE, SAINT SAULGE, MONTAPAS, MONT ET MARRE, ROUY, SAXY BOURDON, ALLUY	18696 €	42525 €	5 415	62.5%	3.33	1.33

Contributions territoriales Dégâts 2026/2027 CTL 7

Sous massifs	Communes	DEGATS 2023/2024	DEGATS 2024/2025	TOTAL HECTARES	PART DEGATS	Coût hectare bois et friche (€/ha) 2026/2027	Coût hectare plaine (€/ha) 2026/2027
A	SAINTE ANDRE EN MORVAN, BAZOCHES, EMPURY, SAINT MATIN DU PUY, LORMES, POUQUES LORMES, CHALAUX	19953 €	28602 €	7412	12.8%	2.52	1.01
B	MARIGNY L'EGLISE, DUN LES PLACES, BRASSY, MONSTAUCHE	46466 €	33369 €	7057	21.0%	4.35	1.74
C	SAINTE AGNAN, SAINT BRISSON, GOULOUX, ALLIGNY EN MORVAN, MOUX	55166 €	68782 €	8588	32.7%	5.56	2.22
D	OUROUX EN MORVAN, PLANCHEZ, GIEN SUR CURE, LAVAUT-DE-FRETOY, CHAUMARD, CORANCY, ARLEUF, CHÂTEAU CHINON	56935 €	70253 €	13230	33.5%	3.70	1.48

Contributions territoriales Dégâts 2026/2027 CTL 11

Sous massifs	Communes	DEGATS 2023/2024	DEGATS 2024/2025	TOTAL HECTARES	PART DEGATS	Coût hectare bois et friche (€/ha) 2026/2027	Coût hectare plaine (€/ha) 2026/2027
A	GERMENAY, MARIGNY SUR YONNE, DIROL, CHITRY LES MINES, CORBIGNY, CHAUMOT, HERY, PAZY, SARDY LES EPIRY, COLLANCELLE, BAZOLLES, VITRY LACHE	13294 €	7601 €	5 454	13.2%	2.36	0.94
B	CERVON, LORMES, VAUCLAIX, GACOGNE, MHERE, OUROUX EN MORVAN, MONTREUILLON, MOURON SUR YONNE	22430 €	32747 €	9 039	34.8%	2.42	0.97
C	EPIRY, AUNAY EN BAZOIS, ACHUN, MONT ET MARRE, OUGNY, TAMNAY EN BAZOIS	20330 €	7422 €	5 195	17.5%	2.36	0.94
D	MONTIGNY EN MORVAN, BLISMES, CHATIN, SAINT HILAIRE EN MORVAN, DOMMARTIN, DUN SUR GRANDRY, CHOUGNY, SAINT PEREUSE, CHÂTEAU CHINON (CAMPAGNE)	19010 €	35662 €	4 420	34.5%	3.59	1.44

Contributions territoriales Dégâts 2026/2027
CTL 14

Sous massifs	Communes	DEGATS 2023/2024	DEGATS 2024/2025	TOTAL HECTARES	PART DEGATS	Coût hectare bois et friche (€/ha) 2026/2027	Coût hectare plaine (€/ha) 2026/2027
A	BILLY CHEVANNES, SAINT BENIN D'AZY, CIZELY, ANLEZY, BEAUMONT SARDOLLES, THIANGES, BONA, LIMON, VILLE LANGY, ROUY	8093 €	15562 €	5 241	33.6%	2.36	0.94
B	CHAMPVERT, SOUGY SUR LOIRE, LA MACHINE, TROIS VEVRES, SAINT LEGER DES VIGNES, DRUY PARIGNY	14629 €	32216 €	6 444	66.4%	2.40	0.96

Contributions territoriales Dégâts 2026/2027
CTL 15

Sous massifs	Communes	DEGATS 2023/2024	DEGATS 2024/2025	TOTAL HECTARES	PART DEGATS	Coût hectare bois et friche (€/ha) 2026/2027	Coût hectare plaine (€/ha) 2026/2027
A	ANLEZY, FERTREVE, FRASNAY REUGNY, ROUY, TINTURY, VILLE LANGY	7921 €	22001 €	3 583	25.8%	2.58	1.03
B	ALLUY, BICHES, BRINAY, ISENAV, LIMANTON, MONTIGNY SUR CANNE	8828 €	14141 €	4 741	19.8%	2.36	0.94
C	CERCY LA TOUR, DIENNES AUBIGNY, SAINT GRATIEN SAVIGNY, VERNEUIL	33594 €	29286 €	3 828	54.3%	7.32	2.93

Contributions territoriales Dégâts 2026/2027
CTL 17

Sous massifs	Communes	DEGATS 2023/2024	DEGATS 2024/2025	TOTAL HECTARES	PART DEGATS	Coût hectare bois et friche (€/ha) 2026/2027	Coût hectares plaine (€/ha) 2026/2027
A	ARLEUF, FACHIN, CHÂTEAU CHINON, SAINT LEGER DE FOUGERET, SAINT HILAIRE EN MORVAN, SERMAGES	40081 €	32339 €	6707	46.0%	4.50	1.80
B	MOULINS ENGILBERT, ONLAY, VILLAPOURCON, GLUX EN GLENNE, LAROCHEMILLAY, CHIDDES, SEMELAY, SAINT HONORE,PREPORCHE	28464 €	46562 €	10434	47.7%	3.00	1.20
C	POIL, MILLAY	2995 €	6840 €	2379	6.3%	2.36	0.94

Contributions territoriales Dégâts 2026/2027 CTL 18

Sous massifs	Communes	DEGATS 2023/2024	DEGATS 2024/2025	TOTAL HECTARES	PART DEGATS	Coût hectare bois et friche (€/ha) 2026/2027	Coût hectare plaine (€/ha) 2026/2027
A	CHALLUY, GIMOUILLE, SERMOISE SUR LOIRE, SAINCAIZE MEAUCE, MARS SUR ALLIER, LANGERON, MAGNY COURS, SAINT PARIZE LE CHATEL	47113 €	50424 €	3 333	82.6%	11.56	4.62
C	CHANTENAY, LIVRY, SAINT PIERRE LE MOUTIER, TRESNAY	7512 €	13040€	1 868	17.4%	4.35	1.74

SECTION ANALYTIQUE ECO CONTRIBUTION

	Budget 25/26	Budget 26/27	Evolution
Recettes	117 893	0	
Dépenses	117 893	0	
Résultat	0	0	

Nous allons passer aux résolutions et je vais demander à notre nouveau vice-Président, Hugues DARDANT, de passer au pupitre.

RESOLUTIONS : DARDANT Hugues

Résolution 1 :

Quitus sur la gestion de l'exercice 2024/2025 :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport financier 2024/2025, le rapport du Commissaire aux comptes, le rapport moral et le rapport d'activités, approuve les comptes de bilan et de résultat de l'exercice 2024/2025 et donne quitus au Conseil d'Administration de sa gestion.

Résolution adoptée à l'unanimité.

Résolution 2 :

Affectation des résultats :

L'Assemblée Générale décide pour les comptes 2024/2025 l'affectation de l'excédent de 340 938 € sur les réserves de gestion du résultat.

Résolution adoptée à l'unanimité.

Résolution 3 :

Cotisations individuelles 2026/2027 :

L'Assemblée Générale valide, au regard des tarifs minimum fixés par la FNC :

- une cotisation individuelle annuelle à 70.83 €
- une cotisation temporaire 9 jours à 35.40 €
- une cotisation temporaire 3 jours à 17.71 €

Résolution adoptée à l'unanimité.

Résolution 4 :

BUDGET 2026/2027 :

Après avoir pris connaissance de la présentation budgétaire 2026/2027, l'Assemblée Générale valide un budget à l'équilibre, comprenant des dépenses et des recettes à hauteur de 2941600 €, intégrant :
une section analytique GENERAL à l'équilibre, avec des recettes à hauteur de 1 394 724 € intégrant l'ensemble des cotisations afférentes présentées et des dépenses à hauteur de 1 394 724 €,
une section analytique DEGATS à l'équilibre, avec des recettes à hauteur de 1 546 876 € intégrant l'ensemble des cotisations afférentes présentées et des dépenses à hauteur de 1 546 876 €,
une section analytique ECOCONTRIBUTION à l'équilibre à 0 € au regard des nouvelles règles comptables.

Résolution adoptée à l'unanimité.

Résolution 5 :

Enveloppe « soutien piégeage » :

L'Assemblée Générale valide le maintien de l'enveloppe budgétaire de 27 000 € allouée au soutien de la pratique du piégeage et valide l'encouragement préférentiel effectué au profit de repeuplement d'oiseaux par l'intermédiaire d'un système de bonus.

Résolution adoptée à l'unanimité.

Résolution 6 :

L'Assemblée Générale valide l'application de la contribution territoriale Dégâts à tout territoire disposant d'un plan de chasse Chevreuils, ou d'un plan de chasse Grands Cervidés, ou d'un plan de gestion Sangliers. L'Assemblée Générale valide l'application d'une contribution spécifique aux territoires boisés et des friches des zones de gestion de grands cervidés (zones bleues)

Résolution adoptée à l'unanimité.

Résolution 7 :

L'Assemblée générale décide de nommer pour 6 ans, en qualité de commissaire aux comptes, le cabinet CPB AUDIT, représenté par Monsieur PERRIN BONDOUX Christian, titulaire et le cabinet EXCO Clermont Ferrand comme commissaire aux comptes suppléant.

Résolution adoptée à l'unanimité.

Merci pour votre confiance. Nous en avons quasiment fini avec les figures statutaires imposées pour notre Assemblée générale.

Avant de laisser la parole à nos partenaires, y-a-t-il quelques questions dans la salle ?

Monsieur Romain LECOLE :

« Madame la Préfète, Monsieur le Député, chers amis chasseurs. J'ai une question pour Madame la Préfète. L'an dernier vous nous aviez annoncé la nomination de 4 lieutenants de louveterie, il s'avère qu'il n'y en a que 2. Est-ce une erreur de votre part ? Est-ce une annonce erronée comme l'Etat est capable de le faire vis-à-vis du monde agricole où est-ce une erreur de la DDT ? »

Réponse de Madame la Préfète :

« Merci Monsieur de cette question et je suis très heureuse de voir que vous avez pu retenir ce que j'ai annoncé l'année dernière. Concernant les lieutenants de louveterie, suite à la réalisation du jury, car je vous rappelle que pour être lieutenant de louveterie, il faut être volontaire et passer l'examen au niveau d'un jury, nous avons 6 candidats, 2 sont sortis du jury comme pouvant correspondre aux qualités que nous attendons pour un lieutenant de louveterie. Il n'y a pas de promesse non tenue, il y a 2 candidats qui ont pu être sélectionnés et qui aujourd'hui, travaillent, se forment, terme impropre car ceux sont des bénévoles mais font partis de l'association des lieutenants de louveterie. Pour répondre à votre question s'il en faut 1, 2, 3, 4 de plus, l'état, puisque vous m'interpellez et vous interpellez la DDT qui est la cheville ouvrière de l'organisation de ce jury, je réunis autant de fois le jury qu'il se faut. La seule chose est qu'il faut des personnes qui se présentent, soient volontaires et d'ailleurs nous nous rejoignons car je lance un appel à

candidature en disant, on en a eu 2 plus on en aura mieux ce sera, cependant il faut des personnes qui ont le bon profil car on ne devient pas lieutenant de louveterie comme ça. Il peut y en avoir plus, j'attends des volontaires.

Monsieur FRIAUD Jean Guy :

« Je voulais simplement interpeller notre président, pour avoir passé sous silence la démission de notre ami, Guy ROBLIN, qui après 35 ans de bénévolat et quelques bonnes années administrateur et vice-président de la fédération, je trouve dommage que nous n'ayons pas reçu de message, comme vous l'avez fait pour cette assemblée de ce jour, pour nous informer de la démission de Guy ROBLIN et de l'élection de notre nouveau vice-président. En remerciement pour le bénévolat de Guy pendant ces décennies, je trouve dommage d'avoir passé cela sous silence. »

Réponse PERRIN Bernard :

« Sois-tu n'étais pas présent au début de l'AG, soit tu es malentendant. Je pense en avoir parlé au début de l'assemblée. Si tu n'as pas entendu tant pis. »

Madame FURSTENBERG Marie- Antoinette :

« Peut-être que je n'ai pas compris une des décisions qui a été prise, si j'ai mal compris veuillez m'excuser pour cette proposition qui est faite à l'AG. Il me semble avoir compris qu'il y a une réserve de gestion du résultat de 340 938 € de l'exercice 2024/2025 qui est mis en réserve. Si ma compréhension est juste, et sans entrer dans le débat de la pertinence de l'indemnisation des dégâts aux cultures des agriculteurs dont le principe remonte à 1968, je me demande si il ne serait pas intéressant de réfléchir à un compte de soutien pour les chasseurs qui se dévouent, en plus de leur passion de la chasse, participer à la régulation des sangliers dont l'explosion affecte tout le monde, que ça soit aux niveaux des collisions sur les routes, des risques sanitaires pour les humains, et risques sanitaires pour les chiens avec la maladie d'Aujesky. L'idée serait, si j'ai bien compris, il y a eu un peu plus de 10000 sangliers abattus, le prix du bracelet de sanglier est de 20 €, l'idée serait ce qui existe dans d'autres types de profession que la profession des chasseurs, de proposer un compte de soutien pour les associations de chasse, c'est-à-dire pour chaque sanglier abattu, il y aurait un soutien de 20 € par sanglier abattu. Par exemple, si on a une équipe de chasse qui a 5 bracelets de chasse pour son équipe pour l'exercice 2026/2027, des que cette équipe aurait réalisé son tableau, elle pourrait recevoir gratuitement 5 bracelets supplémentaire, ça serait un crédit bracelet et en faisant le calcul 10 418 par 20 € on arrive à 208 360 € donc ça serait une utilisation de cette réserve de gestion et permettre le soutien qui serait donné aux chasseurs pour chasser un certain nombre de mois dans l'année, le département pourrait passer de 10 000 à 13 000 sangliers abattus et devenir ainsi un département d'excellence de régulation de l'espèce sanglier pour toute la France. Il est proposé aux chasseurs de répondre à mes discernements à cette proposition et si cette proposition recueillait à main levée la majorité favorable, il serait possible que la fédération des chasseurs procède ainsi, partant du principe que l'argent qui est tombant pour la fédération des chasseurs me semble appartenir aux équipes de chasse qui soutiennent la fédération par leurs cotisations. »

Réponse ORTU Florent :

« Nous n'avons pas forcément tout bien entendu, j'espère que nous avons entendu l'essentiel. Oui, il y a bien des réserves qui ont été affectées ! Vous avez vu aussi qu'il y a un budget dégâts qui est en diminution pour l'année prochaine par rapport à cette année.

Si jamais l'année prochaine on avait un déficit de 300 000 €, je vous retourne la question comment fait-on pour boucher les 300 000 € ? Et c'est ainsi que servent les réserves de gestion.

Ce que vous évoquez là ... sur le papier peut-être, mais c'est impossible à mettre en place. Et si jamais il devait y avoir un accompagnement, il doit plus venir de l'Etat que de la fédération. La chasse doit rester un

loisir comme évoqué précédemment. Si nous commençons à récompenser les équipes de chasse d'avoir prélevé un sanglier nous allons rentrer dans un système qui ne va plus être bon du tout. »

D'autres questions ? Je vous remercie.

Comme chaque année, nous avons proposé à deux associations de chasse spécialisées de leur laisser un temps de parole pour présenter leurs vœux. Emmanuel BERLO, pour l'AFACCC, a accepté de prendre la parole quelques instants.

Intervention Emmanuel BERLO, Président de l'AFACC :

L'AFACC compte aujourd'hui près de 13 000 adhérents, 380 dans notre département, ce qui fait de nous la plus grande association cynégétique spécialisée en France. La chasse aux chiens courants est très présente dans notre département mais n'est pas toujours bien perçue par tous, souvent dû à des débordements sur la chasse d'autrui. Nous disposons maintenant de technologies nous permettant de rattraper nos chiens facilement. Nous devons tout mettre en œuvre pour récupérer au plus vite nos compagnons lorsqu'ils sont sortis de notre territoire. La bonne entente passe par le respect de chacun. Nous avons une charte de bonne conduite à respecter où nous devons nous y tenir. Nous avons des droits mais aussi des obligations. La chasse aux chiens courants est un mode de chasse hérité des temps les plus reculés de la présence de l'homme à la nature. Conscient de cet héritage, membre des associations de chasseurs aux chiens courants, nous nous engageons à défendre et promouvoir la chasse aux chiens courants, héritage culturel de notre pays, à pratiquer dans l'éthique de ce mode de chasse qui demande de rapprocher, lancer et mener l'animal convoité, à offrir par notre comportement notre langage et notre tenue une image valorisante de notre activité, à témoigner le plus profond respect à l'égard d'autrui des chiens et de l'espace naturel, à enrichir nos connaissances et les faire partager, à prendre toute notre place dans les instances cynégétiques pour représenter et défendre notre mode de chasse, à observer scrupuleusement lois, arrêtés et règlements qui régissent notre activité cynégétique, à transmettre les principes et les valeurs de la chasse aux chiens courants aux générations futures. Que ce soit la vènerie sur terre ou sous terre, la chasse à tir, en battue, à l'approche, à l'affût, à l'arc, avec petits ou grands chiens, nous devons rester soudés et surtout nous respecter. Un certain nombre de meutes sont à votre disposition dans le département, n'hésitez pas à nous solliciter si besoin. La chasse avec des chiens courants dans les cultures est un moyen très efficace pour limiter les dégâts et décantonner les animaux. Nous vous invitons donc à nous rejoindre lors de notre assemblée générale qui se tiendra au salon chasse, pêche, nature en bourgogne à Saint Honoré les bains le dimanche 26 juillet à 10h30. Nous vous y attendons nombreux et nous pourrons prendre le temps de discuter autour d'un verre après l'assemblée générale. Vive la chasse aux chiens courants ! Vive l'AFACC.

Je vais maintenant laisser la parole à nos invités, en leur rappelant le temps qui nous est compté. Afin de tenir le timing, je vous propose à chacun 5 minutes maximum de parole...

Chère Marie-Astrid, c'est un plaisir que de vous accueillir pour notre Assemblée. Vous êtes la cheville ouvrière de notre fédération régionale, qui a pris, grâce également à l'impulsion politique de mon ami Pascal SECULA, une place significative et une reconnaissance de nos partenaires régionaux. Je vous laisse la parole pour revenir sur les actions de la FRC.

Intervention Marie Astrid LOMBARD, Directrice de la FRC :

C'est un plaisir de représenter la fédération régionale et de représenter Pascal SECULA, notre président qui, actuellement, préside l'assemblée générale des chasseurs de la Côte d'Or. Vous voudrez bien l'excuser.

Je vais vous présenter brièvement notre structure, nos rôles et nos missions, qui sont encore relativement méconnus malgré leur intérêt pour l'ensemble de notre réseau. La FRC est composée des 8 fédérations départementales et notre gouvernance est assurée par 2 administrateurs par département. Pour ce qui est de notre équipe salariée, elle est petite mais efficace, car nous ne sommes que 3 salariés situés en Côte d'Or.

La première des missions qui nous incombe est la représentation des fédérations départementales des chasseurs en défendant les intérêts de la chasse et des chasseurs et la préservation de la biodiversité. Cette mission s'exerce à travers d'une centaine de représentations annuelles dans différentes instances qui permettent l'élaboration et le suivi politique public qui entraîne à la chasse et aux espèces chassables, incluant les actions de surveillance sanitaires, qui incluent la préservation, la restauration de la biodiversité, le développement territorial et bien sur la filière forêt bois.

Les autres missions majeures qui nous sont confiées sont la coordination d'actions en faveur de la faune sauvage et de ses habitats et la mutualisation d'actions du réseau fédéral. Il s'agit pour nous d'accompagner les fédérations dans l'élaboration de leur projet en faveur de la biodiversité, et ensuite de coordonner leur mise en œuvre par vos fédérations. Puis, d'assister les fédérations qui en ont besoin et de les outiller de l'ingénierie, de la méthodologie, des outils techniques ; par exemple des outils de diagnostic, d'outils de modélisation des déplacements de la faune sauvage... Il s'agit enfin de vous accompagner dans la recherche de partenaires techniques et financiers et également dans la valorisation de l'ensemble de vos actions. Comme on dit « tout seul on va plus vite, ensemble on va plus loin ». C'est vraiment un concept qui s'applique bien à la FRC car il s'agit pour nous de vraiment capitaliser sur la diversité des compétences qu'on regroupe et de vous accompagner sur des projets toujours plus pointus, plus ambitieux, plus exigeants.

Ces missions s'exercent prioritairement pour la FRC au travers de l'écocontribution que vous connaissez bien depuis 6 ans. Il s'agit pour nous, outre les missions techniques évoquées avec vous, d'avoir des missions administratives. On fait l'interface entre l'échelon départemental et nos financeurs nationaux qui sont l'OFB et la FNC.

Nos projets se répartissent en deux grandes familles :

- L'amélioration de la connaissance de nos habitats et de nos espèces : un premier type de projets majeurs qui est mené, c'est vraiment les actions de caractérisation et de suivi de l'équilibre sylvo-cynégétique. Il faut savoir que ces projets-là se développent de plus en plus dans le sciage de ce que vous faites depuis des années en forêt des Bertranges ou sur le plateau nivernais. Aujourd'hui, dans le cadre de l'éco contribution, nous avons 17 massifs qui déploient ces mêmes indices de changement écologiques, c'est vraiment un enjeu majeur. La forêt en région présente plus de 45 % du territoire. Nous sommes aujourd'hui la première région de France en termes de volume sur pied, nous avons vraiment un enjeu économique majeur mais la forêt représente aussi un habitat prioritaire pour nos espèces, en particulier pour nos espèces chassables. C'est en ce sens que les fédérations se mobilisent de plus en plus aux côtés des forestiers dans cet enjeu d'équilibre.
- Deuxième typologie de projet qu'on mène en matière de connaissance : le suivi scientifique des espèces chassables en particulier, avec 110 espèces suivies aujourd'hui par le biais de protocoles scientifiques. Cela nous permet de mieux connaître leur démographie, leur succès reproducteur, mieux qualifier l'efficacité des projets qu'on mène en faveur de la restauration et de leur milieu. L'ensemble de ces projets permet de récolter plus de 43000 données par an qui sont largement

partagées avec les réseaux scientifiques nationaux et régionaux et avec l'ensemble de la communauté scientifique régionale.

La deuxième famille de projet sont des projets de restauration et de gestion de milieux naturels. Les chiffres annuels sont éloquents. Au niveau régional, notamment, on a accompagné l'implantation de plus de 4300 hectares de couverts agricoles favorables à la biodiversité, on restaure et on crée une quarantaine de mares par an, on accompagne l'implantation de 25 kms de haies par exemple ...et puis on peut parler des projets de sensibilisation à la nature avec 160 sites de collecte de ramassage de déchets qui sont conduits avec l'estampille « j'aime la nature propre » ou encore 250 animations nature dédiées aux scolaires. Ces chiffres témoignent de la dynamique des projets qui sont conduits à l'échelle de l'ensemble des fédérations de la région, ils témoignent du fort engagement des chasseurs pour des actions de chasse de régulation et de gestion du milieu naturel et des missions d'intérêts générales.

A travers ces projets, je souhaitais vous dire que l'ensemble des fédérations de la région souhaite développer ses actions là à travers une diversification de nos partenariats. En témoigne notamment notre implication dans les projets MARECO. Il y a 2 projets : mare, réseaux et connectivités qui visent globalement la restauration de plus de 200 mares en réseau fonctionnel. Ce projet a émergé sur l'initiative de 6 fédérations départementales, et il s'agit pour nous d'élaborer un projet commun avec une méthodologie commune particulièrement ambitieuse et exigeante qui vise à ne restaurer que des sites qui ont une forte plus- valeur environnementale. On a recherché des partenariats techniques et financiers et il s'est avéré que, comme on a des sites distincts avec d'un côté la Franche-Comté, l'est de la Saône et Loire sur le bassin Rhône méditerranée et d'un autre coté la Nièvre, finalement de ne compter qu'un seul projet, nous avons eu deux projets distincts mais jumeaux et qu'ils sont conduits en parallèle. Qu'on ait un ou deux projets peu importe, notre mobilisation reste la même pour veiller à avoir des projets cohérents, qui déploient la même méthode. On propose notre appui et notre soutien de la même façon sans limite administrative. Dès aujourd'hui nous sommes déjà dans le partage d'outils techniques qui permet d'outiller l'ensemble des fédérations, celle de Franche-Comté et Saône et Loire, tout comme celle de la Nièvre.

Dernier volet de compétence qu'on exerce à la FRC : l'appui à la montée en compétence du réseau fédéral, notamment par le biais de journée d'échange, de retour d'expérience mais aussi au travers de l'élaboration de formation sur mesure délocalisée par exemple à la gestion de projet. On propose des interventions scientifiques reconnues sur des thématiques techniques en lien avec les espèces chassables ainsi qu'une communication conjointe sur l'ensemble des réalisations fédérales et également sur la chasse et l'ensemble des actions que vous conduisez en fédération. Cette année, nous avons mis l'accent sur la valorisation de l'étude et la chasse en Bourgogne-Franche-Comté qui dresse le portrait de la chasse et des chasseurs au travers de publications sur les réseaux sociaux qui sont relayées par l'ensemble des fédérations. Nous sommes en train de lancer actuellement notre nouveau site internet qui sera effectif d'ici 3 semaines : frc-bfc.fr.

C'est très important de pouvoir communiquer de façon conjointe au niveau régional pour valoriser nos compétences, l'ampleur de nos réalisations et donner de la lisibilité à nos travaux.

Je vous remercie de m'avoir écoutée et je voulais remercier l'ensemble de la fédération pour la qualité des échanges qu'on entretient, l'ensemble de l'équipe pour la qualité du travail qui est mené, votre implication et votre motivation au quotidien. Sachez que la fédération porte très bien votre voix au niveau régional.

Monsieur DE MONTIGNY, les intérêts de la forêt privée et de la chasse nivernaises ont de tous temps cohabité de façon constructive dans notre département. Nous sommes de vrais partenaires et souhaitons bien entendu que cela perdure.

Intervention de Alban DE MONTIGNY, Président du Syndicat des propriétaires forestiers nivernais

Merci Président de me laisser m'exprimer devant votre assemblée générale. Cela montre, même si nous ne sommes pas forcément d'accord sur le bon niveau de l'équilibre sylvo- cynégétique, que forestiers et chasseurs discutent ensemble. Je relève que dans la Nièvre, nous avons la chance d'avoir des zones cerfs qui sont une très bonne chose et qui fonctionnent assez correctement. Dans les CTLs, les forestiers sont écoutés et si nous présentons des dossiers bien argumentés nous pouvons obtenir gain de cause. Je parle notamment des bracelets de chevreuils.

A propos de l'environnement, vous avez parlé tout à l'heure de ceux qui en parlent et ceux qui font. De ce point de vue, la création de votre bureau d'étude est une très bonne chose, car je suis certain qu'il va travailler sur des dossiers concrets et non sur des projets fumeux. Et je suis convaincu qu'un acteur rural sera plus enclin de faire appel à lui plutôt qu'à d'autres organismes comme les mares forestières.

Vous avez mis en place les ICE sur le plateau nivernais et sur le secteur de Moulins Engilbert, de façon analogue à ce qui existe dans la forêt des Bertranges avec SYLVAFAUNE. C'est une très bonne chose mais c'est une démarche qui s'inscrit dans le long terme. Je n'ai plus en tête l'année de début de SYLVAFAUNE mais il a bien fallu 4 à 6 ans pour arriver à un diagnostic à peu près partagé sur le niveau des populations et des prélèvements à effectuer.

Je voulais rappeler une évidence : en 40 ans, les populations de grands gibiers ont été multipliées par au moins par 10 ; ceci grâce aux efforts des chasseurs dans le cadre de la loi de 1968. Aujourd'hui le niveau des populations de grands gibiers est jugé excessif par une majorité de forestiers et quasiment par tout le monde en ce qui concerne le sanglier mais je ne suis pas sûr qu'une loi faite pour palier une pénurie de gibiers soit plus adaptée pour en réguler les populations.

Enfin je voudrais citer votre président national dont vous parlez régulièrement. Vous avez un président FNC qui vous défend très bien ... Tant mieux pour vous mais je ne suis pas sûr qu'il vous représente aussi bien. Je m'explique : quand je l'entends dire dans une interview qu'il ne fera jamais rien pour les forestiers, qu'il est à la tête d'une organisation dans laquelle il n'y a pas assez de cerfs, de sangliers, de chevreuils, je me dis que ces propos ont peut-être dépassé ses pensées. J'ajoute que je n'ai jamais entendu cela de la bouche des chasseurs de la Nièvre. Ceux sont des propos contre- productifs pour le monde rural dans son ensemble. Vous parlez régulièrement des environnementalistes qui sont à l'affût du moindre faux pas d'un chasseur pour stigmatiser tous les chasseurs. Vis-à-vis de ces individus et vis-à-vis de la population française qui, dans son écrasante majorité, ne connaît plus rien aux réalités du monde rural, agriculteurs, chasseurs, forestiers, pêcheurs, doivent gérer leurs différents de façon constructive pour que la gestion de nos territoires ne devienne pas l'apanage du bureaucrate parisien ou bruxellois dont les idées préconçues priment largement sur leur sens de l'écoute et sur le bon sens tout simplement.

Madame Emilie PHILIPPE, Présidente du CNPF Bourgogne Franche-Comté est à l'AG de la FDC de Saône et Loire ce matin et elle a souhaité qu'on lise un petit mot de sa part. Florent, si vous voulez bien lire ce mot.

Lecture du message par Monsieur Florent ORTU

Je participe en ce moment même à l'Assemblée générale des chasseurs de Saône et Loire mais je tenais malgré tout à vous partager ces quelques mots. C'est un véritable plaisir pour moi d'être invitée dans vos instances de discussion. En tant que Présidente du CNPF de Bourgogne-Franche-Comté, je ne me sens pas comme une invitée étrangère, mais bien comme une partenaire de terrain. La Nièvre est une terre d'équilibre, entre ses plaines, ses bocages et ses massifs forestiers. C'est cet équilibre que nous, techniciens de la forêt, et vous, chasseurs, nous efforçons de trouver chaque jour.

« Nous traversons une époque de grands bouleversements. Nos forêts souffrent du changement climatique, des crises sanitaires et des sécheresses à répétition. Jamais la mission de renouvellement forestier n'a été aussi complexe. Mais dans cette tempête, nous avons un objectif commun : la pérennité de l'écosystème forestier. Pour que nos forêts puissent continuer à être une ressource locale, durable et écologique, il faut qu'elles soient résilientes. Et pour que la biodiversité s'épanouisse, il nous faut un milieu forestier riche et diversifié. Je sais que le sujet de l'équilibre sylvo- cynégétique est parfois un défi technique et passionnel. Pourtant, c'est la clé de voûte de notre cohabitation. Sans chasseurs pour réguler et gérer le grand gibier, le renouvellement de nos forêts est menacé. Sans forestiers pour gérer durablement les massifs, l'habitat de la faune disparaît.

Le CNPF est convaincu que c'est par le dialogue que nous éviterons les oppositions stériles. Nous ne sommes pas des usagers qui se croisent, nous sommes des gestionnaires qui collaborent. » Je vous souhaite une excellente assemblée générale et une saison à venir riche en partage. Merci d'avoir pris le temps de lire ces quelques lignes.

Monsieur le Président, cher Cyrille, c'est la deuxième fois que tu participes à notre Assemblée en tant que Président de la Chambre d'Agriculture et je te remercie de ta présence. Les relations entre nos structures se sont normalisées et c'est une bonne chose. Nous avons pu faire du bon travail sur le sujet des ESOD, la convention sur la protection de cultures est en cours de discussion. Il nous reste maintenant un sujet qui nous tient à cœur et où nous devons avancer, c'est celui de la raréfaction du petit gibier et des aménagements à réaliser en faveur du celui-ci, qui devra faire l'objet de nos prochains travaux.

Intervention de Cyrille FOREST, Président de la Chambre d'Agriculture de la Nièvre

En premier lieu, je voulais vous féliciter ! C'est très agréable pour moi de voir une salle aussi bien garnie, ça prouve l'intérêt que vous avez auprès de votre fédération. Tu as dit Bernard dans ton texte une phrase « Associe le loisir et la régulation ». D'abord c'est votre loisir et pour nous, agriculteur, c'est la régulation. Evidement il faut combiner les deux mais, par votre présence, je considère qu'on a déjà fait un bout de chemin ensemble. Tout est à créer mais nous sommes dans la bonne voie.

Mon caractère, pour ceux qui me connaissent, est entier. Il faut savoir dire les choses quand elles vont. Il y a un an quand je suis arrivé, des initiatives ont été mises en place et elles vont dans le bon sens. Nous savons les reconnaître et je sais le dire : oui certaines démarches ont permis de relever le dialogue entre nos structures et pourtant beaucoup nous présageaient un mauvais futur ! On doit prouver et on est en train de prouver qu'ils avaient torts. Oui certains travaux techniques ont permis d'améliorer le traitement de certains dossiers comme par exemple la pré-cdi. Je tiens à remercier Madame la Préfète, d'avoir donné cette possibilité là et la sous directrice de la DDT, Madame DEDIENNE, qui en est à l'impulsion, d'avoir pu le réaliser.

Oui des actions concrètes ont été menées comme la brigade loups, la certification de lieutenants de louveterie. Et je tiens à dire sur cette dernière, que je souhaiterais que le statut des louvetiers change. Il est anormal qu'il ne soit que bénévole, vu les services rendus, pas seulement qu'à l'agriculture mais à la biodiversité en général, sans avoir de statut propre à eux-mêmes. On le fait pour les pompiers, on devrait pouvoir le faire pour les louvetiers. Sachez que la chambre d'agriculture est fortement contributaire aux louvetiers et je défendrais toujours les personnes qui sont sur le terrain. Une formation spécifique loups pour les chasseurs intéressés, ou encore l'organisation spécifique d'une formation permis de chasser à destination du monde agricole, 43 agriculteurs, plus ou moins jeunes, tout cela mérite d'être souligné et vous avez su vous adapter aux périodes des travaux des agriculteurs pour faire ces formations là et 43 agriculteurs ce n'est pas rien.

Je souhaite également saluer Benjamin GAUTHIER, pour les échanges avec les agents de la chambre d'agriculture. L'occasion d'échanger sur les cultures, les pratiques permettant la biodiversité et nous allons faire plus pour le travail du petit gibier car c'est important.

Mais je suis Président de la chambre d'agriculture, je dis aussi avec la même franchise quand ça ne va pas. Et du point de vue des agriculteurs ça ne suffit pas, car derrière ces avancées les difficultés demeurent. Le premier sujet reste les dégâts de gibiers même si des instances techniques existent, le problème principal demeure, les dégâts continuent, la pression sur certaines exploitations reste forte. C'est une réalité concrète, lourde, usante pour les exploitations, ce n'est pas simplement un sujet administratif ou technique. C'est un sujet de productions, de revenus, de temps perdus, d'énerverment et parfois même de découragement.

Le deuxième sujet : la prévention et notamment les clôtures. Actuellement nous n'avons pas trouvé de terrain d'accord pour une éventuelle convention pour l'entretien des clôtures mais nous devons continuer de travailler pour trouver un terrain d'accord et nous sommes sur le bon chemin.

Troisième sujet : le blaireau. Au-delà des dégâts qu'il peut causer dans les prairies, les cultures il y a aussi un enjeu sanitaire majeur, avec la tuberculose bovine qui reste présente sur les territoires nationaux et sous surveillance en Bourgogne Franche Comté notamment en Côte d'Or. Pour nos élevages, ce serait une menace lourde de conséquence. La Nièvre n'est pas au cœur du problème mais ce n'est pas une raison de détourner le regard. Nous aurions tort de reproduire l'erreur qu'on fait certain en début de la prédation dans les Alpes par exemple en pensant que ça n'arriverait pas chez nous. J'en appelle à une vigilance accrue de tous.

S'il reste des points de désaccord c'est bien qu'il y a encore un débat sur le fond, sur les responsabilités de chacun, sur les garanties apportées et sur la manière de construire un cadre acceptable pour tout le monde. Nous sommes prêts à travailler comme nous l'avons toujours fait et je mettrai tous les moyens pour y arriver. Enfin, sur des sujets sensibles comme la prédation, ou certaines interventions de terrain, chacun voit bien qu'on ne peut pas durablement apposer le système sur trop peu de personnes. Lorsqu'on parle de l'ovétrie, de régulation, de la gestion de situation complexe, il faut des moyens humains, de la reconnaissance et une vraie capacité d'actions. Là aussi il y a un travail à poursuivre peut-être sur les statuts. Malgré les désaccords que j'ai rappelés, je reste convaincu d'une seule chose : nous avons intérêt d'avancer ensemble à chaque fois que cela est possible ! Pas d'ambiguïté, pas dans la facilité mais dans le respect et la réalité de chacun avec une exigence commune de résultats.

Le monde agricole sera toujours au rendez-vous du travail, du dialogue et des solutions mais il saura toujours au résultat de la franchise comme quand ça ne va pas. C'est comme ça que nous allons faire progresser durablement notre territoire. Vive la chasse ! Vive l'agriculture ! Vive la ruralité !

Mon Colonel, c'est un plaisir que de vous avoir à nouveau à nos côtés pour nos travaux. Cela fait trois saisons cynégétiques que nos services collaborent pour réaliser des opérations de police conjointes. Et une convention de partenariat a pu être établie entre nos structures.

Intervention de Lieutenant-Colonel VIDAL, Gendarmerie de la Nièvre

Merci de me laisser la parole, je vais être rapide : 3 mots : PASSION, SECURITE et TRANSMISSION.

Pour la passion, à plusieurs reprises, il a été fait de la chasse comme un loisir passion, nous, gendarme-nous avons la chance d'exercer un métier passion. Nous avons des points d'accord. Cette passion se retrouve concrétisée dans notre convention en commun et également par l'entrisme des anciens gendarmes dans les instances de la fédération.

Deuxième mot : La sécurité, C'est la deuxième fois que j'ai l'honneur d'intervenir sur la sécurité. L'an dernier, un point saillant c'était la formation sur la sécurité. On est en France, on est habitué au temps long, mais ce sujet est toujours d'actualité, je me fais le relais de votre trésorier, je crois que la date limite c'est

2030. Sans aller jusque-là, je vous rappelle que vous avez jusqu'au 4 Juin pour remplir votre déclaration des impôts en ligne. Voilà pour la sécurité.

Troisième point : la transmission. Je vais m'adresser aux quelques marginaux séquentiels de la salle, le marginal séquentiel pour Michel Crozier, sociologue célèbre dans les années 80, c'est celui qui dans un système de système participe en tant qu'acteur à différents de ces systèmes. Ici on a un système de la chasse, le système de la gendarmerie, le système des élus. On a différents systèmes et le point commun qu'on retrouve dans cette salle, malgré qu'ils ne soient pas nombreux, ceux sont les jeunes, que je souhaite féliciter, les quelques mineurs présents pour leur sagesse, qui au bout de 2 heures de débats, sont là même si le président parlait de démocratie, d'Europe et de dictature, au moment des votes, on n'avait rien à envier à certaines démocraties populaires, heureusement qu'on avait des questions après pour voir que cette passion se faisait aussi dans la diversité.

Les jeunes : félicitations à vous ! La gendarmerie va faire un petit geste pour vous, le petit jeune homme qui jouait à la switch avant la réunion et celui au dixième rang avec des lunettes : approchez vous svp ! Nous avons un petit cadeau pour vous car nous faisons du recrutement ! Le recrutement passe par le fait de semer des graines. Madame la Préfète voudra bien me pardonner mais je partirais de l'assemblée en ayant un uniforme incomplet. Je vais vous donner des patchs et peut être que dans quelques années, vous serez gendarme et vous porterez ces patchs avec fierté dans la Nièvre. Parce que, tout comme il y a 900 chasseurs de plus de 75 ans, nous avons besoin de petits jeunes aussi. Venez, c'est cadeau !

Et gardez quelques applaudissements pour les autres intervenants car même s'ils n'ont pas de cadeaux ils ne le méritent pas.

Cher Daniel, tu fais partie des fidèles de notre Assemblée et de la chasse nivernaise, avec la particularité d'être le plus poète des chasseurs nivernais. Ta participation sans faille à la diffusion du manifeste pour la chasse en 2025 auprès des maires a permis que cette manifestation soit une vraie réussite pour la Nièvre ! Je t'en remercie sincèrement et je te laisse la parole.

Intervention de DANIEL BARBIER, Président de l'Amicale des maires de la Nièvre

Il y a quelque chose de beau dans les visages des chasseurs. Je ne parle pas ici d'esthétique, ni de l'harmonie des traits ou de la qualité de leur grain de peau mais de cette mise à nue des sentiments intérieurs qui affleurent sur leur visage. « Tout parle du visage de l'autre », disait le philosophe Emanuel de Vinas. Cette résonance entre vulnérabilité et beauté continue d'irriguer nos cabanes de chasse permettant de capter en quelques syllabes un instant éphémère, souvent ordinaire mais chargé d'une émotion subtile. Une journée de chasse s'est toujours un peu comme une image de tascope, la même est toujours différente. Il y a eu l'actualité, une simple attitude, de mots, d'acte qui perdure par de là le temps qui passe, le flux et le reflux des événements, bref ce qui donne sens à cette passion. Néanmoins dans ces instants d'allégresse privilégié, il faut souvent y ajouter la part de hasard, qui nous rappelle l'impérieuse nécessité de programmer l'imprévu accompagné par les émotions qui colorent la vie et en dessinent les contours. Alors dans une époque marquée par l'individualisme, la générosité agit comme un antidote. Elle relie aux autres mais aussi à soit même. C'est dans ce mouvement d'échanges que s'inscrit et se tisse l'action des chasseurs, notamment au travers d'opérations citoyennes, telles que celles que nous avons vécues récemment « j'aime la nature propre » initiative largement soutenue par les élus et les maires de ce département car prendre soin de notre environnement, on sait faire, on sait s'engager et aussi le partager. Même si nous savons que personne ne peut aider tout le monde, nous savons que tout le monde peut aider quelqu'un. Alors la chasse populaire, chers amis, ne survivra qu'à une seule condition : ensemble avec le cœur et l'esprit ouvert, nous devons rester connectés aux valeurs humanistes. Je vous remercie de votre écoute.

Monsieur Fabien BAZIN, Monsieur le Président, c'est un plaisir que de vous accueillir pour la première fois au sein de notre Assemblée. Le caractère rural de notre département positionne la chasse comme une activité incontournable et peu d'associations peuvent accueillir autant d'adhérents pour une assemblée. Nous avons signé une convention entre nos structures, pour définir les grandes lignes de nos collaborations, c'est une bonne chose. Reste à maintenant à tisser des liens plus proches et de bénéficier de quelques lignes budgétaires pouvaient s'ouvrir pour réaliser des aménagements favorables à la limitation des collisions routières ou la mortalité dans le canal du nivernais, ce serait une bonne chose !

Intervention de Monsieur Fabien BAZIN, Président du CD 58

Le conseil départemental est venu en force ce matin. Je vois Michel SUET, Thierry GUYOT, Daniel BARBIER qui a l'avantage d'avoir la double casquette, et moi-même qui a le grand inconvénient de parler après Daniel BARBIER, c'est quelque chose que Madame la Préfète connaît aussi, on ne peut pas se mettre à son niveau, faire de poésie, de philosophie, de sociologie, de rime riche. J'en suis vraiment désolé comme je m'excuse de mon retard, mes week-ends en ce moment dans ce département sont extrêmement chargés, ce qui est plutôt signe de bonne vitalité à la fois démocratique et de l'action publique.

Ce que vous disiez Président, c'est une première pour moi, mes collègues étaient d'excellents représentants puisqu'ils sont chasseurs eux-mêmes, ils connaissent parfaitement le sujet. C'est aussi pour témoigner des intérêts que le conseil départemental porte au monde de la chasse comme il le porte au monde de l'agriculture.

Ces deux sujets, ces deux passions sont absolument indispensables pour que notre département reste le plus beau département de France. On a tendance à réduire l'acte de chasse au moment où on appuie sur la gâchette et on ne mesure pas tous ce que vous apportez, très concrètement, à l'entretien de nos paysages, au maintien de nos traditions, à un moment où le monde est devenu fou, on va beaucoup trop vite, et vous représentez une forme de sagesse. Daniel BARBIER l'a dit et je le rejoins dans ses mots. Il n'y a plus aucun sens à opposer le monde de la chasse, au monde des urbains ou au monde des écolos.

Au contraire, les chasseurs sont engagés dans notre département ! Et vous êtes nombreux, la première association du département... c'est considérable ! C'est une force et c'est comme ça qu'il faut le vivre !

Les opérations qu'on a évoquées sur l'entretien de notre département de manière très ponctuelle, sur une journée ou sur deux jours ne doit pas masquer ce que vous faites au quotidien.

L'image que nous voulons donner à notre département est un département qui ne rentre pas dans la vitesse, dans la vitesse du monde actuel, qui sait prendre son temps et qui mieux qu'un chasseur peut incarner cette maxime-là ? Il faut entendre les discussions dans les cabanes de chasse qui sont toutes aussi importantes que l'acte de chasser en lui-même.

Nous essayons de faire, très modestement au département, en sorte que tous les acteurs qui le font vivre peuvent se parler, de manière apaisée car nous avons intérêt les uns et les autres que la ruralité soit moderne. Elle représente à la fois une tradition, un ancrage dans le passé et une manière de se projeter dans l'avenir qui n'écrase pas tout sur son passage.

C'est le message que je voulais faire passer aujourd'hui ! On l'a formalisé à travers une convention avec la fédération, on va essayer, Monsieur le Président, de trouver quelques moyens supplémentaires, mais vous le savez, nos collectivités, l'état lui-même, n'a plus totalement les moyens de ses ambitions.

Il faut être agile, malin pour trouver des réponses. Je suis persuadé que le dialogue fructueux que nous avons engagé, (on essaye de se voir au-delà des assemblées générales), devrait aboutir à un soutien plus marqué encore du département. Merci pour votre invitation et très belle assemblée générale à tous.

Monsieur GUIBERT, nous sommes honorés de vous accueillir à nouveau au sein de notre Assemblée. C'est un véritable honneur que de disposer de notre député, qui depuis l'an passé, est officiellement devenu chasseur et adhérent de la FDC 58 depuis la dernière Assemblée, tout en restant également secrétaire du

Groupe chasse et pêche au Palais Bourbon. Nous savons pouvoir compter sur vous pour défendre notre passion et notre art de vivre.

Intervention de Julien GUIBERT, Député de la Nièvre

C'est un vrai plaisir que de participer une nouvelle fois à l'assemblée générale de la FDC de la Nièvre. Permettez-moi tout d'abord de saluer et de remercier les 6961 chasseurs de notre département.

Votre engagement est constant, tout au long de l'année. Vous êtes présents sur le terrain, vous entretenez les milieux, vous régulez les espèces, vous contribuez à la prévention des dégâts agricoles, à la sécurité en zone rurale et surtout vous agissez concrètement pour la biodiversité.

Je pense aux nombreux aménagements réalisés par vos soins, les haies replantées, les mares recrées, les couverts pour la faune, le travail autour de la bécasse dans le Morvan, la surveillance sanitaire du gibier ou encore les actions de sensibilisation auprès des jeunes. Ce travail de fond, souvent discret, mérite d'être salué et soutenu. Je tiens à remercier le Président, l'ensemble du bureau, le directeur général et ses équipes, je sais l'investissement que représente l'animation d'une fédération comme la vôtre dans un contexte pas toujours facile. Vous le faites avec sérieux et détermination.

La chasse est une activité qui me tient à cœur. L'année dernière je vous avais fait la promesse de passer mon permis de chasse, c'est chose faite depuis le 2 septembre : je suis titulaire de mon permis. J'en profite pour remercier l'ensemble des salariés de la fédération et des formateurs pour leur engagement, leur passion, le suivi et la formation des futurs chasseurs. Ce fut donc ma première saison à vos côtés comme chasseur et non comme accompagnant, à partager cette passion, comprendre de l'intérieur ce qu'elle signifie dans les forêts, dans les cabanes autour d'un moment simple et vrai même si, cette année, Saint Hubert ne fut pas avec moi et certain de mes loupés continueront d'alimenter les débats dans les cabanes de chasse.

A l'assemblée nationale où je suis secrétaire du monde « chasse et pêche », vous pouvez compter sur moi pour faire entendre votre voix, pour défendre notre mode de vie, nos traditions rurales et surtout établir la vérité face aux caricatures. Nous devons rester unis face à certaines idéologies déconnectées du terrain qui voudraient imposer aux campagnes une vision clairement militante et souvent méprisante. Alors que bien souvent, ceux qui la maîtrisent et voudraient comment expliquer comment gérer les espaces naturels ne font même pas la différence entre une feuille de chêne et une feuille de hêtre.

Je pense, encore cette année, au bureau des débats à l'assemblée nationale où nous avons eu un nombre considérable d'intervention d'anti chasse dont je vais vous en citer quelques-uns pour vous rendre compte de ce florilège de ses inepties : la taxe sur le plomb pour les cartouches, la mise en place d'un timbre fiscale à 150 € pour l'accompagnement à l'apprentissage des jeunes chasseurs de 15 à 18 ans, l'amendement visant à poser une contrepartie financière à la consommation des animaux pour les chasseurs dont ils tireraient un profit immédiat et gratuit, la volonté de généraliser la sortie du renard des ESOD, c'est déjà le cas dans certains départements, les journées sans chasse, une taxe de 50 € par animal prélevé sans distinction d'ailleurs entre un pigeon et un cerf ... voici les quelques abandons que l'on peut voir à l'assemblée nationale.

Ces idées et ces propositions sont toujours soutenues par les mêmes rangs politiques, tout ce qui constitue notre culture rurale est attaquée systématiquement par une logique qui vise à effacer nos traditions au nom d'un homme. Cela illustre parfaitement ce que nous combattons : le refus d'une réalité, l'oubli des savoirs faire, l'affaiblissement de la transmission entre les générations. Bref le rejet d'une culture rurale qu'on voudrait rendre honteuse, je m'y refuse. Ces derniers mois, avec mes collègues j'ai pu défendre une autre vision : une mobilisation face à la menace de moratoire sur la chasse du gibier d'eau où nous avons fait paraître une tribune dans le JDD qu'a été relayé par le premier média, le chasseur français, nous avons obtenu le retrait de celui-ci ; le dépôt d'un projet de résolution visant à lutter contre la prédation du loup, le monde cynégétique est fortement impacté par la pression lupine avec des changements de comportement de la faune sauvage et des milieux naturels et bien sûr je pense au monde agricole, d'ailleurs je viens de

signer une proposition de loi d'un de mes collègues parlementaires des Ardennes visant à mieux lutter contre la prédation du loup.

Trois questions pour le gouvernement : une sur la nécessité d'un arrêté ministériel au tir des cormorans, une question sur le développement de la maladie d'Aujesky, une troisième sur la reconnaissance des vols de chien dans le pays notamment des chiens de chasse. Le dépôt d'un abandon à la loi finance visant à retirer le bénéfice de la réduction d'impôt pour les dons faits aux associations anti chasse dont les membres sont impliqués directement dans des dégradations de biens dans des propriétés de chasse ou agricoles. Un travail accru sur les débouchés pour la venaison, pour le lien partenaire avec la filière, ou je travaille avec mon collègue Eddy Casterman, député RN, à une proposition législative sur la venaison. J'ai cosigné un texte, cela permet de répondre à Monsieur le Président de la chambre d'agriculture, sur la refonte de la loi 1968 régissant les dégâts des grands gibiers qui prévoit un nouveau système que le montant maximum d'indemnisation des dégâts des grands gibiers n'excéderait pas les 40 % du budget des fédérations, le surplus étant pris par un fond spécial, les chasseurs ne peuvent plus seuls porter le cout des indemnisations. Le système actuel ne convient plus à personne que ce soit au monde agricole ou au monde de la chasse. Il faut revoir ce système-là.

Pour le statut des louvetiers, je partage la même vision. Aujourd'hui il faut faire une réforme sur le statut de la louveterie, d'ailleurs je les salue et les remercie, les louvetiers sont les seuls agents qui agissent pour l'état et sont bénévoles, je pense qu'il faut revoir ce statut, le moderniser et également, suite aux propos de Monsieur le Président, sur la tuberculose bovine, j'ai fait un déplacement il y a un peu plus d'un mois, sur l'invitation de la FDSEA 21, ou nous avons pu voir des zones de Côte d'Or où des abattages de cheptel ont eu lieu suite à la tuberculose bovine transmis par le blaireau et donc la régulation des ESOD est quelque chose d'importante pour nos territoires.

Oui les chasseurs sont les premiers écologistes de terrain ! Ils agissent avec bon sens, avec passion, avec respect. La chasse est une composante essentielle de la ruralité. Elle incarne un équilibre entre la nature et l'homme, entre héritage et transmission, entre passion et responsabilité. Je forme le vœu que la chasse continue longtemps à rassembler, à transmettre et à faire vivre cet esprit rural qui fait la richesse de nos campagnes et la force de notre territoire.

Madame la Préfète, c'est un honneur que de vous recevoir à nouveau pour notre Assemblée générale. Vous nous avez fait le plaisir de venir nous rencontrer avec l'ensemble de votre staff à la Fédération cet hiver pour mieux comprendre la chasse, sa réglementation, ses enjeux, ses déclinaisons nivernaises.

Avant de vous donner la parole, je tiens à saluer les excellentes relations et le travail franc, direct et courtois que la fédération entretient quotidiennement avec la DDT et je souhaite ici saluer son directeur, Laurent KOMPF et ses équipes, souvent injustement malmenés et leur apporter tout notre soutien.

Madame la Préfète, je vais vous laisser le soin de clôturer nos travaux, si vous le voulez bien !

Intervention de Fabienne DECOTTIGNIES, Préfète de la Nièvre,

M'exprimer devant vous pour la deuxième fois, est un moment important, pour la représentante de l'état que je suis, car je crois que c'est un moment qui participe vraiment au dialogue entre l'ensemble des acteurs du monde rural, ici réunis. Nous venons de le voir, de l'entendre, la chasse occupe une place particulière dans notre département. La Nièvre est un territoire particulièrement attractif pour les chasseurs. J'en ai pris pleinement conscience lors de mes différents déplacements mais aussi, vous l'avez dit Monsieur le Président, quand vous avez eu la gentillesse d'accueillir l'ensemble de notre équipe préfectorale, à votre siège pour une cession de « découverte approfondie » et un moment d'échanges très constructif et je voulais encore vous remercier de ce moment.

La richesse des milieux nivernais en fait un haut lieu pour la chasse du Morvan au long des vallées de la Loire et de l'Allier. Le film que nous avons vu en témoigne certainement bien mieux que moi.

La chasse est une activité essentielle à l'équilibre de nos territoires. Par son rôle déterminant dans la régulation de la faune sauvage, et en particulier du sanglier, je vais y revenir, elle contribue directement à la recherche de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique. Vous l'avez dit Monsieur le Directeur, la réalisation des plans de chasse est nécessaire. Vous l'avez dit, Madame la Directrice, les actions des chasseurs sont multiples. Parmi elles, vous participez à la sécurité de tous, notamment en limitant les risques liés aux collisions routières imputant le gros gibier. Comme au niveau national, la FDC de la Nièvre accuse une légère baisse du nombre de ses adhérents. Néanmoins vous restez la plus importante association du département. Par votre organisation et votre maillage territorial, vous représentez un réseau de veille, de tout premier plan sur la nature. Permettez-moi de réitérer mes propos de l'année dernière : vous êtes pour l'état un partenaire privilégié, mais être partenaire, cela suppose lucidité, responsabilité et exigence partagée.

Dans la recherche de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique, je tiens à souligner la qualité des échanges et la collaboration entre votre fédération, les représentants du monde agricole et le service de l'état. Ce n'était pas acquis et pourtant nous constatons désormais une convergence des analyses qui permettent d'aboutir notamment au sein de la Commission Départementale d'Indemnisation des dégâts à des accords unanimes sur les dossiers présentés ainsi que sur les barèmes d'indemnisation.

Je vous entends, Monsieur le Président de la chambre d'agriculture, je vous entends Monsieur le Président de la fédération de chasse, il faut aller plus loin ! Cela ne suffit pas, la situation reste préoccupante. C'est tout l'objet du groupe de travail consacré aux dégâts de gibiers, que le DDT, Monsieur KOMPF ici présent, préside à ma demande et je le remercie grandement. Rechercher de manière pragmatique des solutions adaptées aux spécificités de chaque territoire nivernais. Concrètement c'est quoi ? L'objectif poursuivi est double : maîtriser le niveau des indemnisations : vous avez donné le chiffre, il est autour d'un million deux euros par an dans la Nièvre, et améliorer durablement la qualité des relations entre les acteurs de terrain.

Je salue, tout d'abord, l'investissement des chasseurs, cette année, vous l'avez dit, la barre des 10 000 sangliers prélevés lors de la saison de chasse a été atteinte. Je sais que la pression sur certaines zones agricoles demeure forte. Je sais le poids financier des dégâts pour la fédération. J'ai entendu vos attentes de la part de l'Etat. Si les réflexions se poursuivent au niveau national, Monsieur le Député a pu exprimer ce qui se passait au niveau du parlement, je vous propose de continuer collectivement à agir au niveau départemental avec les moyens qui nous sont déjà donnés et que nous possédons. La mise en place de dispositif de protection des cultures en est un. Vous l'avez mentionné, Monsieur le Président de la chambre, la convention visant à clarifier et répartir les rôles entre les acteurs de la chasse et du monde agricole est en cours de finalisation. J'appelle de mes vœux sa signature.

L'Etat de son côté que fait-il ? Il agit par la mobilisation des outils réglementaires disponibles. On l'a vu, la chasse du sanglier est désormais possible sur une très large période ; globalement de juin à fin mars sur l'ensemble du territoire. En complément, je délivre des autorisations individuelles en avril et en mai afin de protéger les semis, notamment dans les communes identifiées comme sensibles et classées « point noir » de façon récurrente. Je vous rejoins Monsieur le Directeur de la fédération, il n'est pas normal qu'une commune reste « point noir » plusieurs années de suite et c'est tout l'objet du groupe de travail que pilote la DDT et qui doit commencer à travailler sur ces communes. C'est un groupe de travail qu'on ne veut pas théorique mais qui va bien sur le territoire, sur les difficultés, sur les communes et je sais que le DDT va bientôt se redéplacer et a déjà pu y aller.

Enfin, j'ai récemment pris un arrêté permettant une intervention rapide des lieutenants de louveterie sur les communes « points noirs » récurrentes, tant pour la protection des semis que des prairies. Je ne reviendrais pas sur le passage de 14 à 16 louvetiers, néanmoins je le redis, c'est très facile de mobiliser le jury ! Nous avons aujourd'hui 16 lieutenants de louveterie, nous pouvons en avoir plus. Il faut bien évidemment que les personnes correspondent au profil et aux attentes. Le jury, ce n'est pas seulement d'adouber quelqu'un mais doit correspondre à ce qu'il faut et je le réunis au besoin. Je salue Monsieur Goby, que je vois au fond de l'assemblée. Je sais que les lieutenants de louveterie ont un rôle particulièrement important.

La transition est toute faite : Qui dit lieutenant de louveterie dit souvent en ce moment le loup ! S'agissant de ce grand prédateur, je remercie, votre fédération, Monsieur le Président, pour son engagement en matière de formations, les actions menées en direction des éleveurs notamment pour l'obtention du permis de chasser, pour une cinquantaine d'entre eux ainsi que des formations spécifiques, organisées avec l'OFB que je salue ici en la présence de Monsieur WAUQUIER. Pour les tirs de défense, cela a permis d'habilité à ce jour 250 chasseurs, (si mes chiffres sont encore valables). Ce travail est essentiel pour répondre de manière encadré et efficace aux enjeux de la prédation.

Je ne reviendrais pas sur la nouvelle réglementation qui a été mise en place depuis le 1^{er} avril. J'ai pu l'expliquer à un grand nombre d'entre vous au comité loup. Mon collègue Jean Paul CELET, référent national loup a pu l'expliquer devant un parterre d'agriculteurs à ACHUN avant-hier, mais je crois que cette réglementation, qui se veut avant tout une réglementation fragile face à une espèce qui reste protégée, j'insiste sur ce terme, remet néanmoins au centre l'éleveur en tant que chasseur. Je crois que c'est vraiment une disposition qui permet d'être beaucoup plus agile dans la gestion de la prédation lupine.

J'espère que cette réglementation pourra atténuer voire effacer quelques tensions qui pouvaient régner entre chasseurs, lieutenants de louveterie et agriculteurs mais il n'y a pas que le loup.

La régulation des ESOD nous occupe également. Le groupe corvidés permet de répondre aux problématiques rencontrées sur les cultures y compris celles liées aux pigeons en complément de l'action des tireurs disposant d'autorisations individuelles et de la mobilisation des lieutenants de louveterie au niveau des voies de circulation où les interventions de chasseurs ne sont pas permises pour des raisons de sécurité.

Enfin et pour finir, je salue l'engagement écologique de votre fédération. Vous l'avez démontré par l'utilisation de l'écocontribution, par l'ensemble des actions que vous menez. Je ne sais pas quelle polémique il y a pu avoir sur le sujet mais pour moi elle est clairement définie à travers vos actions.

Je tenais à illustrer mes propos de cet engagement par le projet MARECO mais vous l'avez déjà fait, Madame la Directrice et donc je me permettrai seulement de souligner l'intérêt de ce genre de dispositif qui démontre pleinement que les chasseurs sont des acteurs de la préservation des milieux et de la biodiversité.

Mesdames, Messieurs, la qualité du dialogue, l'engagement des acteurs et la responsabilité collective dont vous faites preuve sont des atouts précieux pour notre territoire. L'état peut être exigeant quand cela peut être nécessaire mais toujours dans un esprit de dialogue et de partenariat. Je compte sur votre mobilisation pour poursuivre ce travail exigeant au service de l'équilibre de nos écosystèmes et de la vitalité de nos espaces ruraux. Vous pouvez compter sur le soutien de l'Etat, de la DDT, de l'OFB, de moi-même, de la gendarmerie, pour être à vos côtés dans vos actions. Je vous remercie.

Je vais vous demander encore quelques minutes d'attention car nous souhaitons honorer quelques personnes pour l'implication qu'ils ont pu avoir ou qu'ils ont encore dans la chasse nivernaise.

J'appelle à la tribune :

- Jean-François BONNEREAU (Médaille remise par Laurent KOMPF)
- Guy MARTIN (Médaille remise par Julien GUIBERT)
- Georges de MIRANDA (Médaille remise par Daniel BARBIER)
- Nicolas ROUZEAU (Médaille remise par Madame la Préfète)

Une autre médaille est prévue pour Michel GIRARD, qui ne peut malheureusement pas être présent aujourd'hui, retenu par d'autres obligations de représentation cynégétique. Nous aurons l'occasion avec Michel de nous revoir prochainement. Merci aux sonneurs de bien vouloir s'approcher de l'estrade.

Merci à toutes et à tous !

Le Président,

B.PERRIN

Le Secrétaire,

R.LEMOINE